

09/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021****Présents :**

Sarah BONVALET-YOUNES, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Jean COTTE, Marina DE ABREU NUNES DA SILVA, Golvine DE ROCHAMBEAU, Baptiste DUMINIL, Pauline LEBARON, Rebecca RUFFE, Dauphine VILLEDY.

**Absents ou excusés**

Mario DEL PERO, Grégoire ÉTRILLARD, Guillaume FARDE (procuration à M. CHARPENTIER), Emiliano GROSSMAN, Cassandre REMOND (procuration à M. DUMINIL), Julie SAADA, Anne-Sophie SCHOEPLÉL.

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Laurence BERTRAND DORLEAC	Présidente de la FNSP
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement étudiant
Christine DAOULAS	Responsable de la politique handicap
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignante
Jeanne LAZARUS	Présidente du Conseil de l'Institut
Corinne LEFORESTIER	Responsable pédagogique
Claire SECONDE	Chargée de mission handicap
Sébastien THUBERT	Directeur de la Vie de campus et de l'engagement
Natacha VALLA	Doyenne de l'École de l'Innovation et du Management
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I. Bilan 2020 de la politique handicap et perspectives	2
II. Proposition de changement d'intitulé du Master « Innovation et transformation numérique »	6
III. Point d'information relatif à la procédure de désignation de la nouvelle direction	11
IV. Validation du socle commun de formation pour les responsables associatifs	15
V. Reconnaissances des associations étudiantes	15
VI. Validation des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2021/2022	16
VII. Validation des conventions annuelles 2021/2022 des associations permanentes	22
VIII. Échanges d'informations sur des questions diverses	23

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

*La séance est ouverte à 8 h 35 par Marina DE ABREU NUNES DA SILVA.*

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Bonjour à toutes et tous. Nous allons sans tarder commencer parce que l'ordre du jour est un peu conséquent.

Je cède la parole à Mme CABIDDU qui est Directrice de l'accueil et de l'accompagnement étudiant, et à Mme DAOULAS qui est la nouvelle responsable de la mission handicap. Nous on vous souhaite la bienvenue.

## **I. BILAN 2020 DE LA POLITIQUE HANDICAP ET PERSPECTIVES**

### **Francesca CABIDDU**

Bonjour à tous. Merci de nous accueillir aujourd'hui pour vous présenter le bilan de la politique handicap de l'année universitaire 2020/2021. Une petite introduction pour vous présenter Mme DAOULAS qui est la nouvelle responsable de la mission handicap, et qui a rejoint Sciences Po il y a quelques mois. Elle a la responsabilité de définir et de mettre en œuvre la politique handicap au sein de notre institution. Avec nous aujourd'hui, est présente Claire SECONDE, et qui assure au quotidien l'accompagnement et le suivi des étudiants en situation de handicap. Toutes les trois, nous répondrons à vos questions tout à l'heure après la présentation. Avant de laisser la parole à Christine DAOULAS, je voudrais juste rappeler que Sciences Po mène depuis désormais 20 ans une politique très engagée en matière d'égalité des chances et de responsabilité sociale. Dans ce cadre, le premier plan handicap a été conçu en 2008. Il a été renforcé en 2014. Il a été continuellement actualisé et enrichi jusqu'à aujourd'hui. Actuellement, Mme DAOULAS travaille à la construction d'un nouveau plan qui sera disponible et diffusé avant la fin du semestre. À ce titre, il sera intéressant pour nous aujourd'hui de recueillir vos propositions de projet, d'action, vos réflexions pour enrichir le futur plan. En 2020, les résultats de notre politique sont assez significatifs tant en termes de nombre de personnes concernées que d'actions qui ont été menées. Je vais tout de suite laisser la parole à Mme DAOULAS pour vous les présenter.

### **Christine DAOULAS**

Merci beaucoup, Francesca. Bonjour à tous. Je suis ravie d'être parmi vous ce matin et de vous rencontrer. Je vais sans plus attendre vous présenter le bilan de la politique handicap 2020 ainsi que les perspectives. Au préalable, je vais très brièvement vous montrer quelques chiffres concernant les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en France. J'évoquerai ensuite l'accompagnement des étudiants en situation de handicap au sein de Sciences Po. et, ce qui est mis en place en matière d'accompagnement des enseignants. En conclusion, je vous présenterai les perspectives.

Voici quelques chiffres clés concernant les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. On peut noter une augmentation progressive depuis le début des années 2000, et surtout une évolution depuis la loi sur le handicap de 2005. Le nombre d'étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur a en effet été multiplié par cinq depuis 2005 et par 1.6 depuis 2014. Le deuxième graphique montre que l'entrée à l'Université se fait dans les mêmes proportions que pour la population générale. Par contre, l'écart se creuse pour les niveaux Master et doctorat.

Nous allons à présenter parler de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap au sein de Sciences Po. Quelques chiffres clés à retenir. Nous avons accueilli en 2020, 331 étudiants en situation de handicap. On note que le nombre d'étudiants en situation de handicap a été multiplié par trois depuis 2014. Cela n'apparaît pas sur ce graphique, mais on peut noter que le nombre a été multiplié par 12 depuis la loi sur le handicap de 2005.

Le graphique suivant montre la répartition des étudiants en situation de handicap entre le Collège Universitaire et les Ecoles. Comme vous pouvez le constater au Sein de Sciences Po, la répartition est équilibrée avec 141 étudiants inscrits au Collège Universitaire, et 164 étudiants présents au sein des Ecoles.

Sur ce graphique, on peut noter les différentes typologies de handicap. On peut mentionner que toutes les typologies sont représentées au sein de Sciences Po. Et, tout comme dans la population générale, plus de 80 % des situations de handicap sont invisibles. Nous pourrions en discuter plus spécifiquement tout à l'heure. Ce point est important à noter car il souligne que dans la majorité des cas, les handicaps ne se voient pas et peuvent parfois engendrer certaines situations mal comprises.

Comme vous avez pu le lire dans le bilan qui vous a été transmis, nous avons développé le programme Sciences Po Accessible avec un certain nombre d'entreprises partenaires qui financent des actions nous permettant d'accompagner les étudiants en situation de handicap. Voici la répartition du budget. On peut clairement voir l'importance des aides techniques et humaines et, également, des investissements comprenant un certain nombre de travaux tels que la mise en place de boucles magnétiques et de matériels audiovisuels permettant de développer l'accessibilité numérique, entre autres.

Francesca CABIDDU l'a mentionné tout à l'heure, la politique handicap au sein de Sciences Po est véritablement l'expression d'un engagement de tous les acteurs en interne. Tous les services sont de réels contributeurs de la politique handicap. Il existe un noyau dur de référents handicap au sein des principales directions qui travaillent de manière collaborative pour trouver des solutions et accompagner les différentes actions qui sont menées au sein de l'institution.

Par ailleurs, un suivi individualisé est mis en place. Chaque étudiant est reçu et accompagné par le Pôle handicap pour adapter les aides techniques, humaines et organisationnelles par rapport à sa situation personnelle. Au-delà de cet accompagnement individuel, le pôle handicap travaille avec le planning pour que l'accessibilité des salles de cours soit bien prise en compte en fonction des situations. Le Pôle handicap collabore également avec les équipes pédagogiques concernant l'accessibilité des contenus des cours, et des aménagements complémentaires en tels que l'aménagement des parcours par exemple. Je vais passer rapidement sur les exemples d'aides techniques, nous pourrions y revenir si cela vous intéresse.

C'est véritablement l'ensemble de l'institution qui collabore afin mettre en place des aménagements et des solutions pour accompagner le parcours de l'étudiant au sein de Sciences Po. Par exemple, au niveau de la bibliothèque, beaucoup d'aménagements sont mis en place pour accompagner les étudiants malvoyants ou aveugles, les étudiants qui ont des problèmes auditifs et plus globalement tous types de handicaps. Donc, il y a vraiment une implication et un engagement de tous les acteurs en interne.

En matière d'insertion et d'orientation professionnelle, on travaille bien sûr avec l'équipe de Sciences Po Carrières qui accompagne l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Les étudiants en situation de handicap peuvent, s'ils le souhaitent, être conseillés notamment par rapport à certains sujets particuliers : faut-il mentionner le handicap sur le CV, en entretien, et la manière de s'y prendre pour en parler. Nous avons également plusieurs grands rendez-vous dans l'année : le Duo day que vous connaissez peut-être. Il s'agit d'une journée nationale où un duo est créé entre un professionnel volontaire et un étudiant en situation de handicap. Pour l'étudiant c'est l'occasion de découvrir un métier, un environnement nouveau, de développer son réseau. Cette année, elle aura lieu le 18 novembre 2021. Nous avons également développé le mentorat. Il s'agit, là aussi, de la mise en place d'un accompagnement des étudiants par un professionnel faisant partie de notre réseau Sciences Po Accessible.

Un mot sur la situation des enseignants. Ils ont en quelque sorte un positionnement hybride puisqu'ils peuvent être en situation de handicap ou alors avoir au sein de leurs cours des étudiants en situation de handicap. La Mission Handicap les accompagne en fonction de leurs questions, de leurs problématiques et de leur situation.

Pour conclure, quelques mots sur les perspectives. Nous travaillons actuellement sur un nouveau plan pluriannuel en matière de handicap avec l'ensemble des parties prenantes. Comme le mentionnait Francesca CABIDDU tout à l'heure, nous vous invitons vraiment à nous transmettre et à nous faire remonter vos propositions et vos idées.

Dans le cadre de plan handicap, nous souhaitons poursuivre et renforcer l'accompagnement collectif. Juste quelques mots pour expliquer ce que j'entends par le renforcement de l'approche collective. Au-

delà des aménagements individuels réalisés, il est intéressant d'accompagner le collectif, donc les personnes qui sont proches de l'étudiant ou du salarié en situation de handicap— c. Dans le cadre d'un étudiant en situation de handicap, il s'agit d'accompagner également ses camarades de promotion et les enseignants pour que tout le monde évolue ensemble, comprenne la situation, et puisse être acteur des solutions qui vont être proposées. Bien sûr, l'intensification des actions de sensibilisation et de formation est nécessaire, de même qu'un accompagnement renforcé des enseignants en fonction des situations.

Un autre axe est la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs qui vont valoriser et être acteurs de la politique handicap auprès de leurs pairs. Et, enfin, le renforcement des liens et des actions avec la vie étudiante et de campus, et donc avec vous tous.

Merci de votre attention. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

### **Pauline LEBARON**

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cet exposé sur le bilan de l'action sur le handicap. Du côté des élus étudiants UNEF, on voulait rebondir sur quelques points, poser quelques questions sur certains aspects. Tout d'abord, c'est vrai qu'un enjeu que l'on voit, c'est celui notamment de la formation des enseignants qui est évoquée dans le bilan, notamment dans la partie perspective. Justement, il y a cette idée de renforcer la formation des enseignants. Ça nous paraît essentiel. Pour accompagner au niveau pédagogique les étudiants en situation de handicap, il faut aussi que les enseignants puissent avoir toutes les ressources, tous les moyens pour enseigner de manière plus adaptée. On a vu qu'il y avait des vidéos qui étaient accessibles, le guide qui était accessible pour les enseignants, mais ça nous paraît vraiment insuffisant. On sait en pratique que ce n'est pas ce qui permet d'avoir une information vraiment faite pour l'ensemble des enseignants, parce que ça repose aussi sur la question de savoir si les enseignants vont voir ces vidéos. Et, une vidéo n'est quand même pas l'équivalent d'une formation faite par un formateur ou une formatrice avec qui l'on peut interagir. Donc, là-dessus, on aimerait en savoir un peu plus sur ce qui est prévu à ce sujet. Et, est-ce qu'il y a des formations d'ampleur en physique avec des intervenants qui sont prévues pour les enseignants? De même, au niveau de la sensibilisation des étudiants, c'est aussi évoqué évidemment dans les perspectives de ce bilan. Mais, là-dessus, on aimerait en savoir un peu plus sur ce qui va être mis en place. Il y a un énorme enjeu également de sensibilisation globale des étudiants. Actuellement, on ne peut pas dire que les étudiants de Sciences Po sont réellement sensibilisés aux questions de handicap. Là-dessus, il nous semble important que ça ne soit pas juste des événements ponctuels à l'occasion de journées handicap, par exemple, mais bien des sensibilisations, par exemple, au moment des prérentrées qui s'adressent vraiment à l'ensemble des étudiants. De même, sur la question de l'accessibilité des locaux. On voit quand même toujours des étudiants qui nous contactent sur des problèmes d'accessibilité de certains locaux à Sciences Po. Et, ensuite, un point qui est évoqué seulement dans les perspectives du bilan qui est un enjeu que l'on trouve très important, et pour lequel on a eu des situations un peu à gérer, c'est celui de la vie étudiante. On voit qu'il y a beaucoup d'enjeux qui se posent d'accessibilité des sports, de la culture, des événements de la vie étudiante. C'est évoqué dans le bilan, mais ça nous paraît essentiel qu'il y ait des formations des associations étudiantes qui organisent des événements festifs pour que les événements soient véritablement accessibles, qu'il y ait un véritable accompagnement quand, par exemple, des voyages de promotion sont organisés. C'est un peu long, désolé, parce qu'on avait beaucoup d'éléments sur cet enjeu. Ce qui a pu nous être remonté, des problèmes qui nous ont été soulevés, c'est la problématique de la règle des deux absences en cours qui ne pouvait pas être informatiquement levée, ce qui a posé beaucoup de problèmes pour certains étudiants qui se retrouvent avec des bulletins à trou à cause de leurs absences dues à leur handicap. Et, au moment, par exemple, de se réorienter, ils ne pouvaient pas réussir à trouver de Masters ailleurs qu'à Sciences Po à cause de ces bulletins à trou qui étaient peu acceptés ailleurs. Là-dessus, on voulait un peu ce qui pourrait être fait pour éviter ces problèmes qui sont assez lourds. Et, ensuite, sur la question de l'accompagnement dans les campus en région. Cela a été évoqué. La majorité des étudiants en situation de handicap sont sur les campus de Reims et Paris, mais ils se trouvent aussi sur des campus en région moins gros. On a eu des retours ou d'accompagnement par des étudiants sur ce campus, même pour ce qui concerne, par exemple, des démarches administratives. On a eu d'ailleurs des étudiants étrangers qui nous ont contactés parce qu'ils ne s'en sortaient pas avec les démarches administratives de reconnaissance du handicap. Et, c'était d'autant plus difficile pour eux du fait de la langue. Ces

démarches administratives sont particulièrement complexes, et les faire en plus en français quand on n'est pas francophone, c'est particulièrement difficile. D'autant plus, un problème que l'on a pu avoir, sur la question de l'exonération des frais d'inscription, cette exonération n'est faite que sur reconnaissance par la MDPH, alors que toutes les autres adaptations, comme cela est évoqué dans le bilan, sont faites aussi avec un certificat médical, etc. Ça a posé des problèmes pour des étudiants qui nous ont contactés. Ils se sont retrouvés à devoir payer tout d'un coup sur leur deuxième année des frais d'inscription conséquents, alors qu'ils ont déjà du fait de leur handicap un coût très important. Là-dessus, ça nous paraît important pour ces frais d'inscription qu'il n'y ait pas ce critère de reconnaissance par la MDPH pour l'exonération des frais d'inscription quand d'autres documents médicaux l'attestent. Ce sont des procédures où il y a parfois des refus de reconnaissance qui ne sont pas justifiés. Et, c'est très difficile ensuite de refaire des recours, etc. Et, pour finir, on regrette aussi de voir que c'est un choix de financement privé par de grandes entreprises pour le programme d'accès des étudiants en situation de handicap en études à Sciences Po. Le financement par de grandes entreprises qui en matière de respect de la santé des travailleurs ont vraiment énormément de choses à faire. Et, ça leur donne une publicité que l'on trouve bien regrettable. Merci beaucoup.

### **Jean COTTE**

Globalement, au sein de NOVA, on est assez d'accord avec ce qu'a dit l'UNEF sur la question notamment du lien avec la vie étudiante qu'il faut que l'on puisse évoluer. On avait une question sur les étudiants en situation de handicap qui ne continuent pas en Master. Est-ce que l'on a des retours qui expliquent les raisons pour lesquelles ils ne continuent pas en Master au sein de notre institution ? Et, qu'est-ce qu'ils font après quand ils ne continuent pas ? Merci beaucoup.

### **Claire SECONDE**

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que l'on puisse répondre à un certain nombre d'interrogations que vous pouvez avoir ? Bonjour à tous. Je suis Claire SECONDE, je suis chargée de mission handicap. Je travaille avec Christine et Francesca au sein du nouveau centre d'accueil pour les étudiants. Je voulais un peu répondre à vos interrogations qui sont bien sûr complètement légitimes. D'abord, concernant la formation étudiante, je voulais vous dire qu'il y a à peu près 80 vacataires que l'on emploie tous les ans, chaque rentrée. On a des lecteurs accompagnateurs. On a des secrétaires d'examens. On a des preneurs de notes. Et, tous ces étudiants bénéficient d'une formation de sensibilisation aux handicaps. Même l'année dernière, pendant la Covid, ils ont suivi une formation d'une heure en e-learning. Et, ensuite d'une heure pour échanger avec une psychologue du travail qui travaillait à Sciences Po avant d'ailleurs. Elle a répondu à leurs questions et qui a pu échanger. Donc, la sensibilisation du handicap, je ne dis pas que sur l'ensemble de la communauté étudiante elle est parfaite, mais au moins les vacataires sont vraiment sensibilisés à la question et formés à la question.

Par rapport aux absences, je voulais vous dire que je reçois énormément d'étudiants qui ont des aménagements. Parmi eux, il y a des étudiants qui ont des maladies invalidantes et des maladies chroniques. Ils peuvent tout à fait officiellement aller à la médecine préventive pour demander une dispense d'assiduité. Cette dispense d'assiduité permet de lever leurs absences à la fin du semestre. Évidemment, si l'on est absent huit séances sur douze du semestre, il est compliqué de valider une matière. Mais, en fait, on reçoit un mail automatique avec un petit astérisque quand on est défaillant. Je sais que la phrase est un peu choquante dans le logiciel interne, mais il y a un petit astérisque qui leur dit qu'il ne faut pas qu'ils tiennent compte de ces absences puisque les absences seront levées par la dispense d'assiduité. L'autre question, c'est la RQTH : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. C'est quelque chose que l'on demande pour exonérer les étudiants des frais de scolarité. À l'heure actuelle, à la demande des étudiants, on accompagne les étudiants pour remplir ce dossier. Les démarches sont assez complexes. On va renforcer les choses pour les étudiants étrangers parce que c'est vrai que c'est déjà difficile pour un étudiant français de faire ce dossier, non seulement psychologiquement parce que c'est une démarche qui n'est pas facile. Il faut également aller voir un médecin traitant et avoir des bilans complets pour faire cette demande. Donc, on va renforcer pour les étudiants étrangers cet accompagnement. On a oublié de le mentionner dans le PowerPoint que l'on vous a montré, l'année dernière l'on a aussi organisé deux ateliers sur la RQTH pour expliquer

l'historique de la RQTH, d'où elle vient historiquement, les démarches, les raisons pour lesquelles elle existe, ce que ça implique une fois que l'on est diplômé, une fois que l'on est en stage également parce que la confrontation avec le monde du travail arrive très vite. Vraiment, les étudiants sont aussi sensibilisés sur ce point.

### **Christine DAOULAS**

Merci, Claire, pour ces précisions. Vous avez mentionné l'accompagnement des enseignants. Effectivement, il y a plusieurs niveaux d'accompagnement des enseignants que nous mettons en place, et que nous allons continuer bien sûr à développer. Il y a tout d'abord un accompagnement de base comme vous l'avez évoqué avec la mise à disposition de vidéos, guides et fiches pédagogiques. Mais, effectivement, au-delà de cela, il est important d'accompagner les enseignants en proposant des formations. Et, lorsqu'une situation particulièrement complexe se présente, il est important de l'accompagner — C'est ce que je mentionnais tout à l'heure en parlant de l'approche collective — sur un sujet très spécifique, il faut aider l'enseignant à gérer cette situation, et effectivement, en cas de besoin, faire appel à des experts externes. J'ajouterai juste un point au niveau de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble des étudiants. C'est un sujet sur lequel nous travaillons. Notre projet est véritablement de déployer plus globalement les sensibilisations qui touchent l'ensemble des étudiants, mais aussi bien sûr sur l'ensemble des campus.

### **Sébastien THUBERT**

Juste pour le point que vous avez soulevé, par rapport aux responsables associatifs et l'organisation des événements étudiants à l'intérieur ou à l'extérieur, nous avons convenu avec la Direction de l'accueil et de l'accompagnement de renforcer le premier module de formation qui est « Gérer son association à Sciences Po » qui aborde un certain nombre de sujets pour pointer un peu plus précisément ce point-là. Historiquement, il y avait une partie d'un module qui y était dédiée, mais qui n'était pas satisfaisant au regard des questionnaires d'évaluations que nous avons. Il était trop orienté vers la politique institutionnelle de Sciences Po et n'était pas assez pratique. Donc, nous allons travailler cet axe sans pour autant ajouter un module spécifique parce que nous nous retrouverions avec près de 12 heures de formation pour les responsables associatifs. Là, nous arrivons à une limite de temps. En tout cas, nous avons bien renforcé le module 1 et nous verrons pour des modules complémentaires optionnels à disposition plutôt pour la rentrée prochaine.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Nous vous remercions pour tous ces éléments très importants. Nous passons au prochain point de l'ordre du jour. Il s'agit de la proposition du changement d'intitulé du Master « Innovation et transformation numérique » qui sera présentée par Mme VALLA qui est doyenne de l'École du Management et de l'Innovation.

## **II. PROPOSITION DE CHANGEMENT D'INTITULÉ DU MASTER « INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE »**

### **Natacha VALLA**

Merci, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, merci de nous accueillir dans ce Conseil. J'en profite également puisque c'est la première fois pour moi que je suis en contact avec vous pour vous saluer. Et, pour vous dire que je suis à votre disposition si vous avez quelques minutes lors d'une des prochaines réunions pour entendre mon propos pour l'École du Management et de l'Innovation, vous le présenter un peu plus. Je sais que cette année a été un peu occupée par d'autres dossiers. Mais, dès que vous en aurez le loisir et l'appétit, je suis à votre disposition. La raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui, avec Corinne LEFORESTIER qui est responsable pédagogique du Master actuellement intitulé ITN, c'est pour proposer précisément un changement d'intitulé sur ce Master avec un nouvel intitulé qui serait « Design Création et Société ». Le Master a été conçu sur les fonds bâtisseurs de l'École, c'est-à-dire qu'il a été conçu au moment où l'École pour laquelle l'on a un projet fort autour de l'innovation était annoncée dans le nom de l'École. Et, on y a mis à cette époque-là beaucoup de digital

et un grand accent mis sur un dialogue de pratiques et de savoirs, c'est-à-dire une articulation entre d'une part les sciences humaines, ce qui fait la force de Sciences Po dans tous les champs, mais en particulier dans les champs couverts par l'EMI qui sont des champs souvent en intersection avec d'autres écoles qui ne sont pas du tout du même écosystème que le nôtre. Donc, cet aspect-là. Et, des aspects liés au design, très fortement depuis le début du Master que ce soit en tant que méthodologie pédagogique qu'en tant qu'objet substantiel d'enseignement. Dans la note de présentation et d'argumentaire pour justifier le changement de nom, vous aviez quelques liens, et Corinne pourra vous donner des détails, si vous le souhaitez. De même, si vous souhaitez des détails sur les maquettes, les articulations, elle est à votre disposition. Vous avez des liens vers des projets très concrets qui vous donnent une idée de ce font les étudiants et de ce qui les portent vers le marché du travail. La raison pour laquelle l'on propose ce changement, elle est en réalité double. J'en viendrai aux compétences. Comme je n'ai que cinq minutes, je ne vais pas m'étendre trop longuement, mais la raison pour laquelle l'on propose ce changement est double. La première, c'est que l'aspect design et création qui était contenu dans le Master de façon assez équilibrée avec d'autres aspects, notamment le numérique, était complètement absent dans la façon dont on pouvait le présenter, et absent dans la façon dont ce Master était dénommé, mais aussi dont les maquettes étaient finalement articulées. Et, la deuxième raison est plus récente. On a effectué à l'EMI un exercice avec l'ensemble des équipes de l'EMI sur l'année universitaire précédente une refonte des cours communs de l'École. Il n'y a pas eu de changement en matière de charge horaire majeure. Mais, simplement, on a dessiné de façon explicite un parcours qui s'appelle aujourd'hui un parcours de Data et Digital. Il est façonné en trois axes : un axe un peu plus quantitatif ; un axe un peu plus outil de management ; et un troisième axe sciences sociales, mises en perspective. Ces aspects qui sont finalement un aspect numérique de l'École, portés par un support transversal, restent consubstantiels à ce qui est aujourd'hui ITN, mais devient moins identitaire. Si bien qu'il nous a semblé que c'était utile de mettre en avant la réalité du Master dans son nom, en profitant aussi du fait que toute cette compétence en données et en digital on l'offrait de façon très visible aujourd'hui par le biais des cours communs, qui encore une fois sont plus fortement consommés par les étudiants de ce Master que par les autres.

Au niveau des compétences qui sont visées pour ce Master, on a bien sûr des compétences en matière de conception et de management de projet avec les aspects d'innovation, de créativité, de durabilité et de technologie. Un aspect d'appréhension du monde de l'entreprise dans un contexte d'incertitude, donc de réactivité et d'outils qui permettent aux étudiants de savoir concevoir, de projeter, prévoir, construire dans un environnement où l'incertitude façonne les décisions professionnelles. Troisième compétence : la capacité à intégrer le design, la création et la compétence de conception comme un levier majeur non seulement de la réflexion des leaders de demain, mais aussi comme outil de management dans l'entreprise. Il ne faut pas oublier que c'est un Master quand même très professionnalisant, et il nous semblait important de soulever l'argument qui consiste à dire que la création aujourd'hui et l'innovation aujourd'hui fait partie des compétences qui sont recherchées par des entreprises quand elles choisissent leur dirigeant. On le voit au niveau des nominations dans les conseils d'administration, des nominations de créations de grandes directions générales. Ça devient quelque chose de fréquent. De même, et inversement, je pense que c'est un aspect encore une fois qui n'a pas été souligné au début dans les grands axes de description d'ITN, nous voyons ça aussi de façon bijective, c'est-à-dire que la création au service du management et de l'entreprise, mais aussi les méthodes de conception et de gestion de projet et les méthodes de management au service des activités créatives, que ce soit dans les industries culturelles et créatives ou les autres activités qui sont de nature un peu plus entrepreneuriale, des start-up dans le milieu de la culture, des projets professionnels de cette nature que l'on perçoit auprès de nos étudiants de façon finalement assez fréquente. Ils s'expriment également dans d'autres Masters de l'École, comme le Master Communication et Médias, qui sont aussi présents ici. Je ne vais pas prendre plus de temps parce que je pense que j'ai déjà consommé mes cinq minutes. Vous avez dans la note une liste des perspectives d'insertion professionnelle de nos étudiants dans ce Master, sachant que l'on prévoit avec un ajustement de nom de dérouler un argumentaire et une présentation du Master un peu rénovée sur la campagne de recrutement qui va commencer à l'automne pour accueillir nos étudiants à la rentrée 2022. Nous sommes à votre disposition pour des questions. Merci.

### **Rebecca RUFFE**

Bonjour à toutes et à tous. J'aurais quelques questions. Tout d'abord, au niveau des effectifs du Master, quel effectif étudiant serait attendu au niveau de ce Master ? Au niveau de l'équipe pédagogique, effectivement la responsable pédagogique du Master est citée ainsi que le référent scientifique, mais quid du secrétariat pédagogique ? Autre question : est-ce que ce changement d'intitulé a été vu au préalable par une instance de concertation ? Je crois qu'il y a des conseils pédagogiques et stratégiques au sein des écoles. Est-ce que ça a été vu au préalable avec les équipes ? En toute honnêteté, le titre du Master m'interroge beaucoup. Je ne sais pas... Quand je lis Design, Création et Société, j'entends plus un Master qui a trait à la mode. Je trouve que lier le design et la création... Pour moi, ça reste assez flou. Et, je me demandais s'il était possible de préciser la notion de design. Je crois que c'est marqué Design d'organisation ou Design Thinking. Est-ce qu'il est possible de le préciser pour que ça puisse effectivement rester dans le même état d'esprit que le Master ITN ? Et, toujours au niveau du nom du Master, je trouve que ça peut faire doublon avec des Masters qui existent déjà, notamment le Master Industries créatives. Pour moi, il faudrait peut-être plus de précisions au niveau de la maquette. Dans la note, il est précisé que l'EMI a procédé à une refonte de son tronc commun, désormais davantage axé sur le Data et le Digital renforçant ainsi l'identité de l'École sur ce sujet transversal et commun à toute l'offre de Master, et non plus spécifiquement au Master ITN. Je comprends que les cours de Master — vous m'arrêtez si je ne me trompe — ont été partagés dans l'offre commune de tous les Masters. Du coup, il n'y a pas de spécificité au master ITN. Pour moi, on n'est plus sur un changement de nom, mais sur un nouveau Master. Ça peut peut-être affecter — je ne sais pas — la part des Masters actuellement composée.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

L'UNEF rejoint certaines réserves par rapport à ce changement de nom. On trouve que ça peut apporter un peu de complexité par rapport à la carte des Masters qui n'est déjà pas forcément toujours très claire. En plus, ça peut renvoyer à une matière plus artistique et plus à des écoles d'art. On n'est pas sûrs que ce soit particulièrement explicite.

### **Natacha VALLA**

Merci d'avoir regardé le projet attentivement. Merci pour vos questions. Je laisserais peut-être Corinne répondre à certaines interrogations. Sur les effectifs, pour l'instant, ce Master n'a pas vocation à croître plus qu'il ne faut, c'est-à-dire que l'on restera sur un format petit Master. L'année de transition est toujours un peu un test. Donc, il y aura peut-être une fluctuation d'effectif au niveau du premier recrutement. On ne vise pas un master au-delà de 30/40 étudiants. C'est à peu près le calibre qui était visé de façon initiale pour ITN. On ne change pas d'ambition dans un premier temps sur cette dimension. Par rapport à l'équipe, il était important pour nous que l'on ait un référent scientifique de Sciences Po et du Medialab — c'est l'idéal — qui était déjà impliqué dans le projet depuis le début qui reste pour assurer la continuité, comprendre l'esprit, comprendre aussi puisqu'il a suivi avec Corinne les cohortes d'étudiants que l'on a pu suivre depuis sa création. Et, au niveau de l'équipe, il y a une responsable pédagogique. Et, au niveau des assistants pédagogiques, on resterait sur le même volume équivalent ETP que ce qui était prévu pour ITN, avec des modalités d'organisation au sein de l'École que l'on regarde de façon très attentive pour éviter justement d'avoir des surcharges de travail. C'est un poste qui est aujourd'hui sur un demi-ETP. On sait que c'est toujours un peu compliqué les demi-ETP parce qu'il y a une autre moitié par ailleurs. Et, il faut vraiment s'assurer que la gouvernance de la gestion de ces postes fait en sorte qu'il n'y ait jamais de surcharge et jamais de tension. On y sera très attentifs. Par rapport...

### **Rebecca RUFFE**

Quand vous parlez d'un demi-ETP, c'est-à-dire actuellement qu'il y a un demi-ETP sur le Master ITN.

### **Natacha VALLA**

C'est ça.



**Rebecca RUFFE**

Comment gère-t-il du coup ?

**Natacha VALLA**

Il est jusqu'à présent également sur un autre Master qui est le Master CMIC. La deuxième moitié d'ETP, donc la personne qui était en charge de ces deux Masters qui est partie, donc en cours de remplacement, était pour moitié sur les effectifs du Master CMIC et pour moitié sur le Master ITN. On compte garder ce périmètre à minima. Si l'on pouvait avoir un peu plus, bien sûr, c'est toujours plus confortable. Je serai très attentive pour éviter justement les goulets d'étranglement sur les périodes de l'année universitaire où il y a plus de sollicitations.

**Rebecca RUFFE**

Oui, c'est ça parce qu'en matière de gestion ça peut être compliqué. Je comprends dans les deux Masters qu'il y a des étudiants au cours des trois semestres, voire des quatre semestres.

**Natacha VALLA**

Sur le Master Communication que l'on appelle le Master CMIC, l'allocation est clairement spécifiée sur M1 et M2, c'est-à-dire que l'on a un ETP plein sur le Master CMIC qui gère la deuxième année. C'est déjà bien, mais c'est un point d'attention pour nous. Et, ça va peut-être au-delà de la définition du nom du dossier qui nous intéresse aujourd'hui. Pour moi, c'est un point d'attention majeur et donc en discussion avec la Direction de la formation pour nous assurer que les conditions de travail de cet assistant pédagogique ou de cette assistante pédagogique soient de bonnes qualités. Je passe peut-être à votre troisième question, par rapport à la vision des instances sur ce changement de nom. On en a discuté avec les équipes de façon continue depuis un petit moment. Il y a deux points qui ont été longuement discutés lors du conseil stratégique de l'année dernière. Notre prochain conseil stratégique de 2021 aura lieu la semaine prochaine. Donc, on en discutera encore. Mais, ce qui était ressorti de ce conseil stratégique 2020, c'est d'une part un soutien pour justement l'explication du contenu Data/Digital dans l'École. Je reviendrai sur ce point dans ma réponse à votre question suivante puisqu'il y a des aspects qui sont ITN, mais il y a beaucoup d'aspects qui ne sont pas ITN dans cette construction. Et, un fort encouragement précisément à retravailler — on ne l'a pas fait de façon complète parce que j'estimais que toutes les parties prenantes n'étaient pas prêtes à le faire — toutes les formations qui sont de près ou de loin associées à une dimension créative. J'énoncerai le Master CMIC, le Master actuellement ITN et nos Masters de marketing. Effectivement, il y a des champs, des métiers très différents, qui se recoupent. Je pense que ça peut faire un effet d'entraînement majeur au niveau de la mise en commun des cours qui sont proposés par la Faculté permanente et par les intervenants extérieurs. Je pense en matière de thématiques qu'il y a une dynamique que l'on se doit d'exploiter et qui n'est pas encore tout à fait faite parce que l'École est jeune, parce qu'il faut intégrer. Tout ça prend du temps. En tout cas, c'est un axe de développement sur lequel on avait été très fortement encouragés par notre président du conseil stratégique et par le conseil l'année dernière. Donc, on s'inscrit sur l'explication du parcours étudiant par le biais des cours communs et sur l'évolution de l'intitulé du Master, on s'inscrit dans les recommandations du conseil stratégique 2020.

Par rapport au titre, je l'ai évoqué un petit peu. Est-ce que ça fait un peu mode ? Effectivement, on peut préciser un peu et dire que le Design, c'est vraiment du Design Thinking, de la méthodologie, expliciter la valeur ajoutée de chacune des formations qui sont aujourd'hui dans les pôles, donc, dans le Master CMIC, dans les Masters marketing et dans ce Master pour lequel on sollicite un changement de nom. On peut le faire effectivement parce que ces métiers sont vraiment très différents les uns des autres. Encore une fois, je vois beaucoup de valeurs ajoutées à une discussion que l'on pourrait avoir dans le futur précisément pour faire évoluer ces différentes façons dont on sert les étudiants pour aller faire ces métiers-là.

Ça me permet de répondre un petit peu à votre cinquième question sur les doublons. C'est un Master qui n'a pas — s'il faut l'explicitier, on le fera — vocation à former des étudiants qui iront travailler dans la gestion des institutions culturelles publiques. Ce n'est pas du tout la vocation, c'est-à-dire que l'on a en tête les métiers de l'entreprise pour lesquels le Design Thinking et la créativité sont des attraits

majeurs. Les activités de nature intrinsèquement plus créatives, que ce soit on a plus en tête des étudiants avec des projets entrepreneuriaux, et ça leur permet vraiment... On n'a pas énoncé tout ça dans la note parce que ça va au-delà du changement de nom, mais en articulation avec le centre pour l'entrepreneuriat, en articulation avec les centres de Recherche de Sciences Po, pour aller chercher, définir leur espace dans cette... Et, puis les métiers des industries culturelles et créatives plus liées au secteur privé. Il est quand même abondant en matière de débouchés de ce point de vue-là. Et, pour votre question sur la maquette et la refonte du droit commun, je serai ravie de venir vous en parler parce que ça a été un gros projet pour nous aussi cette année. Mais, on a vraiment fait un exercice d'inventaire granulaire de tout ce qui était proposé dans chacun des Masters — je vais m'arrêter parce que je prends vraiment beaucoup de temps — de la finance, au management, aux ressources humaines, à la communication, ITM, marketing et j'oublie les sous-catégories qui avait quelque chose en digital, qui avait quelque chose en Data à proposer. Dans ces propositions, on a cartographié cet inventaire. Finalement, dans ce qui est visible aujourd'hui, quand les étudiants font leurs IP, qu'ils vont choisir leur parcours, évidemment des cours sur les cryptomonnaies ne seront jamais choisis par des étudiants – il ne faut jamais dire jamais – mais beaucoup moins choisis par des étudiants de marketing que par des étudiants de finance. Donc, il y a des éléments qui sont très spécifiques au Master. On peut dire que c'est presque un artefact d'avoir fait remonter ça à la visibilité de tous les étudiants, mais c'est important que les étudiants sachent ce qui se fait dans les Masters qui ne sont pas les leurs. Dans le cadre particulier d'ITN, comme ITN était particulièrement dense en formation numérique et de Data, on a vu un bénéfice mutuel à ouvrir des cours qui n'auraient peut-être pas pu être ouverts si l'on était resté sur les simples effectifs ITN. Et, voir les cours que l'on pense devoir offrir aux étudiants et que l'on n'est pas aujourd'hui — je le dis aujourd'hui encore à la rentrée 2021 — en mesure d'ouvrir. Il y a des cours que j'aurais souhaité ouvrir. On n'a pas eu le temps de s'organiser. On n'a pas eu le temps de le faire. On va y travailler cette année, et ces cours seront ouverts à l'intégralité des étudiants. Les étudiants ITN — si le Master change de nom, selon le nouveau nom — seront plus consommateurs, c'est-à-dire que leur charge de cours sera plus dense en Data/Digital, mais l'accès sera plus large que ça. J'espère avoir répondu à vos questions. Et, votre question par rapport à la duplication, je pense y avoir répondu aussi dans le sens où il y a la cartographie des métiers au sein de l'École. Et, par rapport aux autres formations, en particulier la formation EAP, vraiment très clairement, on ne s'inscrit pas du tout d'abord parce que ce n'est pas principalement dédié aux métiers de la culture, des ICC. C'est une expression de ce que l'on offre, mais ce n'est pas l'expression principale. On a aussi tout ce volet qui est d'offrir aux grands groupes, offrir aux entreprises, offrir aux étudiants qui souhaitent démarrer leur activité ces méthodes qui leur permettront dans ces secteurs d'activité qui n'ont peut-être même rien à voir avec la culture d'utiliser les compétences qui sont des compétences propices pour la culture. Et, c'est très caractéristique dans un autre milieu. Voilà la façon dont on a conçu et dont a relu aussi le projet initial d'ITN. C'est la raison pour laquelle l'on propose le nom qui est proposé aujourd'hui.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. On peut procéder au vote. Est-ce qu'il y a des procurations ?

**Ismahane GASMI**

M. FARDE donne procuration à M. CHARPENTIER. Et, Mme REMOND à M. DUMINIL.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**Ismahane GASMI**

Il y a cinq voix pour, cinq contres et trois abstentions. Il y a donc égalité.

**Sébastien THUBERT**

Vous devez trancher Madame la présidente.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Ce sera pour alors.

*Le Conseil donne un avis favorable au changement d'intitulé du master « Innovation et transformation numérique » en master « Design, création et société ».*

### **III. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE DIRECTION**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On va passer au troisième point de l'ordre du jour relatif à la procédure de désignation de la nouvelle direction, et qui a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du bureau notamment et de quelques élus. Et, il sera présenté par Mme BERTRAND DORLEAC, présidente de la FNSP et Jeanne LAZARUS qui est présidente du Conseil de l'Institut. Sans plus tarder, je vous donne la parole. Merci.

**Laurence BERTRAND DORLEAC**

Bonjour. Merci de nous recevoir. Nous sommes là pour vous donner quelques informations, mais aussi pour répondre à vos questions qui doivent être, sinon nombreuses, en tout cas importantes qualitativement. Peut-être rappeler d'abord que la commission des douze est composée des deux bureaux du Conseil de l'Institut et du conseil d'administration et de quatre personnalités extérieures qui ont été élues par les deux conseils. Ces douze personnes se réunissent depuis un certain temps, depuis le début de la procédure. Et, je dirais dans de très bonnes conditions, dans des conditions de plus en plus intelligentes. Cette commission a appris à se connaître, avec des membres qui viennent de milieux professionnels, politiques, scientifiques, très différents, à l'image de Sciences Po. Cette variété ne nuit pas à la cohérence des critères d'évaluation qui font que nous avons décidé d'une première liste de candidats et candidates qui vont être auditionnés à la mi-octobre devant les membres du conseil. Je laisse Jeanne continuer à nous parler de ce processus.

**Jeanne LAZARUS**

Nous ne savons pas très bien votre niveau d'information et de suivi. Je vais juste vous faire un petit rappel sur les différentes étapes de cette procédure. Dans un premier temps, la première étape était de constituer la commission, ce que nous avons fait au printemps dernier. Chacun des deux conseils a voté pour deux personnalités extérieures pour constituer la commission de douze personnes. Ensuite, nous avons établi un appel à candidatures qui avait comme date limite le 31 août. Et, nous avons reçu 23 candidatures. Ces 23 candidatures ont été étudiées à partir des dossiers. Et, nous avons décidé de retenir huit personnes que nous allons donc bientôt auditionner. La commission présentera devant les conseils selon les statuts une personne ou plus. Ce seront les deux conseils qui vont voter : le Conseil de l'Institut, le 9 novembre ; et le conseil d'administration, le 10 novembre. Si les deux conseils se mettent d'accord sur la même personne, à ce moment-là, la personne sera présentée à l'autorité de nomination qui est la seule autorité compétente pour désigner le ou la directrice. Nous en sommes là. On est à votre disposition pour répondre aux questions. Évidemment, en préambule, il faut que je précise que les discussions de la commission sont confidentielles. Donc, il y a une partie des éléments dont nous ne pouvons pas vous parler. Une des raisons de la bonne marche de nos discussions, c'est précisément que nous puissions discuter dans une certaine bulle pour aller au bout de chaque discussion sur chacun des dossiers. Mais, pour ce qui n'est pas confidentiel, on est tout à fait ravies d'en parler avec vous.

**Rebecca RUFFE**

Bonjour et merci pour votre présence. Deux points m'ont été remontés par les salariés. Est-ce qu'il est prévu de diffuser un peu plus largement sur la ou les fuites dans la presse par rapport à la liste des 23 et des 8 ? Et, la seconde. Est-ce qu'il est également prévu de diffuser les projets de la shortlist ? Avec les crises qu'il y a eu au sein de l'école, les salariés le vivent mal encore une fois. Je pense qu'ils ont besoin de se sentir concernés par cette élection. On dit souvent à Sciences Po que les salariés font partie d'une

famille. Donc, je pense que le fait de les inclure dans ce projet, là, je pense que le terme « famille » pourra vraiment prendre tout son sens.

### **Baptiste DUMINIL**

Ce sera juste très bref pour dire effectivement que nous, Solidaires Étudiants, avons été au moins surpris et assez déçus de l'épaisseur de la confidentialité autour de toutes ces auditions. Donc, on aimerait appuyer effectivement un appel à un peu plus d'informations et de transparence. Effectivement, toute cette confidentialité nous rassure assez peu.

### **Pauline LEBARON**

Bonjour. Ce sera très court également. C'est pour rejoindre ce qui a été dit. Du côté de l'UNEF, c'est vrai que c'est toujours désagréable quand on est élus dans ces conseils de finalement avoir des informations qui ont filtré à travers la presse, et non pas des informations via les conseils. Soit on a une véritable confidentialité, soit on est informés en amont plus en détails de cette procédure.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, Mariana. Merci à toutes et tous. Et, je voulais vous remercier, particulièrement Laurence BERTRAND DORLEAC et Jeanne LAZARUS d'avoir accepté de se joindre à nous ce matin justement en séance. Il y a un mois, il y avait eu un certain nombre d'expressions sur la confidentialité qui entourait la désignation, et les interrogations qui pouvaient se poser. C'est pour ça que vous avez accepté de vous joindre à nous et de participer à cette réunion, et de faire en sorte que le CVEF qui n'est pas strictement, dans les textes, associé au choix du directeur ou de la directrice de Sciences Po puisse quand même avoir son rôle à jouer, et avoir un moment de dialogue avec vous. Je vous en remercie à nouveau de manière particulièrement appuyée. J'imagine qu'un certain nombre de questions qui ont été posées vont avoir maintenant des réponses. Je voulais aussi vous poser une question sur le rôle aujourd'hui du cabinet de conseil en recrutement qui s'articule avec la commission de sélection. Comment travaille-t-il ? Quel est aujourd'hui son rôle ? Par ailleurs, comment aujourd'hui vous assurez-vous que le processus sera particulièrement borné et qu'il n'y aura pas de problème quelconque à un moment ? Je pense à l'accompagnement juridique. Je crois comprendre qu'il y en a un. Une troisième question qui est un peu plus pratico-pratique. C'est sur les règles précises des votes des conseils : du Conseil de l'Institut et du Conseil d'administration, et notamment les conséquences en cas d'éventuel désaccord.

### **Laurence BERTRAND DORLEAC**

Je vais commencer à répondre sur la question qui fâche le plus, sur la question de la confidentialité qui a été trahie. Pourquoi ? Si nous le savions, nous vous le dirions. Nous avons nous-mêmes été très choqués par ce que nous avons pu lire dans la presse. Je voudrais saluer la DSI, la Direction de l'informatique à Sciences Po, qui a immédiatement été sur le terrain à partir du moment où cette fuite existait pour commencer son enquête. En accord avec la DSI, nous avons pris la décision de porter plainte pénale pour aller plus loin dans cette enquête, pour savoir ce qu'il s'est passé exactement. C'est grave. C'est très grave. C'est très rare, et nous estimons que la commission qui travaille dans d'excellentes conditions, et dans laquelle nous avons confiance, ne peut pas voir fuiter des informations précieuses en particulier des informations nominales, alors que les candidats avaient le droit à la confidentialité, même si, vous l'avez remarqué si vous lisez la presse, dans un certain nombre d'organes, un certain nombre de candidats et de candidats se sont exprimés officiellement. Ce n'est pas le cas de tout le monde et nous devons cette confidentialité. La plainte est en cours. Nous avons travaillé avec les services juridiques et j'ai une réunion demain pour préciser les choses. Nous travaillons avec l'Agence nationale de sécurité informatique qui nous propose les services de trois sociétés très importantes et spécialisées dans ce genre de problèmes. Ce qui est certain, c'est que l'enquête ira jusqu'au bout, et nous saurons exactement ce qu'il s'est passé.

## **Jeanne LAZARUS**

Je voulais aussi préciser qu'il y a eu deux fuites de nature assez différente. Il y a eu la première sur les 23 noms et les 23 projets. C'est celle-là qui va faire l'objet d'une plainte parce que ça veut dire qu'il y a eu un vol de données. C'est extrêmement grave. La deuxième, c'est la liste des huit noms. Cette liste a été reconstituée en réalité avec l'aide des candidats, notamment des candidats malheureux qui ont été contactés par des journalistes, et qui ont dit aux journalistes qu'ils n'étaient pas retenus dans la liste. C'est comme ça que cette liste a été reconstituée. Donc, elle n'est pas liée à une fuite de données. Elle est plus explicable ce qui ne veut pas dire que l'on trouve que c'est bien que la liste soit diffusée dans la presse. Mais, au moins, on sait la manière dont cela s'est fait, ce qui n'est pas le cas pour les dossiers. Je vais répondre aux questions pratico-pratiques et ensuite je viendrai sur les questions de confidentialité du travail même de la commission. Vous aviez une question, Raphaël, sur les modalités de vote des conseils. Le Conseil de l'Institut vote à la majorité simple. Le conseil d'administration vote à la majorité des deux tiers. C'est comme ça que les choses sont organisées, et les gens qui ont fabriqué les statuts ont imaginé ce qu'il se passerait en cas de désaccord. À ce moment-là, les deux bureaux et non plus la commission des deux conseils se réunissent et font une nouvelle proposition. Ce n'est pas une nouvelle proposition avec des noms qui n'auraient pas été retenus. Mais, à partir des débats dans les deux conseils et des noms qui auront été proposés, les bureaux essaient de se dire que tel ou tel nom a plus de chance d'obtenir un accord entre les deux conseils. Donc, on fait une seconde tentative. On redemande à chacun des deux conseils de voter. Si cette deuxième tentative échoue, on repart avec un appel à candidatures, une nouvelle commission de proposition. À ce moment-là, selon les textes, il y a l'obligation pour la commission de présenter au moins un nom différent de ceux qui ont été proposés la première fois. Donc, on a le droit de présenter des gens qui ont été présentés la première fois, mais il faut au moins une nouvelle personne. Et, si ce processus échoue de nouveau, c'est l'autorité de nomination qui sera en charge de nommer la personne. Voilà ce qui a été imaginé dans cette complexité d'avoir deux conseils qui votent.

## **Laurence BERTRAND DORLEAC**

Sur les chasseurs, sur l'Agence de chasseurs de tête qui est effectivement peut être un mystère pour vous, et ça l'est en partie pour nous puisque c'est la première fois que l'on travaille avec une agence. Là aussi, il faut apprendre à se connaître. C'est une forme de culture différente de la nôtre. Sachez que ce travail du cabinet de chasseurs se fait en parallèle du travail de notre commission, et pas en fusion. Il est très important que vous soyez rassurés sur ce point. Nous ne sommes pas soumis à la décision des chasseurs. Nous nous faisons aider par un cabinet de chasseurs, ce qui n'est pas la même chose. Pourquoi ? Pas pour dissenter ou avoir un avis autorisé sur les projets, ce qui est vraiment du ressort de la commission, mais plutôt pour aller plus loin dans l'enquête. Les chasseurs vont voir les candidats, et expertiser leur passé professionnel, leur aptitude au leadership, leurs qualités professionnelles et humaines. Nous avons beaucoup parlé avec eux. Ils ont des outils qui ont été expertisés depuis bien longtemps, et qui font qu'ils sont plus à même que nous d'évaluer un certain nombre de points forts et de points faibles— dont le recrutement n'est pas le métier. Comment est-ce que cela se passera ? Tout simplement sous la forme de comptes-rendus qui nous seront donnés et qui serviront dans un second temps, après les auditions de la commission, à peaufiner, à améliorer, à affiner nos critères d'évaluation de la nouvelle direction.

## **Jeanne LAZARUS**

Je voudrais en venir à la question de la communication et de ce qui est confidentiel et de ce que nous pouvons communiquer. Nous travaillons avec des statuts qui nous ont été transmis et que nous ne pouvons pas changer. Dans le cadre de ces statuts, nous avons vraiment essayé d'être le plus transparent possible et d'avoir le plus d'échanges possible d'abord avec les deux conseils. Par exemple, nous avons organisé la semaine précédente deux réunions : l'une avec le conseil d'administration ; l'une avec le conseil de l'Institut, pour réfléchir aux procédures, pour transmettre le plus d'informations possible sur ce que nous étions en train de faire. Nous avons organisé une bobinette avant l'été pour aussi présenter la procédure. Nous venons vous rencontrer. Donc, nous faisons tout ce que nous avons le droit de faire, mais le travail de la commission est gardé confidentiel. Ça peut être une question philosophique : est-ce

que tout doit être toujours transmis ou peut être fait publiquement ? Vous pourrez en discuter. Ce n'est pas ça qui a été choisi. Mais, cette confidentialité ne signifie absolument pas qu'il se passerait des choses qu'il faudrait cacher. La question de confidentialité, c'est d'avoir l'espace pour discuter. C'est comme ça que l'on fait quand on recrute des enseignants-chercheurs. C'est comme ça que l'on fait aussi quand on recrute des étudiants, quand on a des débats, quand on évalue des étudiants que l'on reçoit qui sont candidats à l'entrée en première année ou en Master. Les débats ne sont pas rendus publics car cela permet de dire des choses que l'on ne dirait pas face à quelqu'un qui serait face à nous en lui disant ce que l'on a pensé de lui ou d'elle. C'est une façon de pouvoir travailler. Ça ne veut en aucun cas dire qu'il y a des choses que l'on souhaiterait cacher. Et, par ailleurs, ce qui est quand même essentiel dans toute cette procédure, c'est que les conseils seront *in fine* ceux qui décideront. Je crois que c'est vraiment une grande nouveauté dans cette procédure. Nous avons profondément la volonté de ne pas décider au sein de la commission, mais de laisser les conseils faire leur travail. Donc, le rôle de la commission est de faire une première sélection, de recevoir l'ensemble des candidats, au départ l'ensemble des dossiers, puis un nombre de candidats qui reste important. Tout cela nécessite un très important travail, un investissement temporel que les membres de conseils ne pourraient pas tous avoir. Et, ensuite, c'est vraiment aux conseils de faire leur choix. Vous aviez une question sur la diffusion au sein de Sciences Po des projets. Nous ne pouvons pas exiger des candidats qu'ils le fassent, mais nous leur demanderons. S'ils souhaitent le faire, nous diffuserons les projets, mais nous n'avons pas la possibilité de le faire à leur place. Et tel que les choses sont parties, ça m'étonnerait beaucoup que les candidats ne le fassent pas. Mais, c'est de leur responsabilité. Les candidats ne sont pas candidats devant tout Sciences Po. Ils sont candidats devant les conseils. Ce sont les conseils qui ont la primeur des informations. Ensuite, évidemment on veut la partager. On est tout à fait d'accord sur le fait que tout le monde doit être partie prenante de ce processus pour faire en sorte que la personne qui arrive à la direction au mois de décembre soit — évidemment, tout le monde ne sera pas d'accord sur le choix, il y aura des débats — accueillie de la meilleure façon en ayant le sentiment que cela a été fait collectivement. Et, avec les représentants de nos différentes communautés dans les deux conseils qui votent : le conseil de l'Institut ; et le conseil d'administration.

### **Laurence BERTRAND DORLEAC**

Peut-être, ajouter que nous avons eu l'initiative pour la première fois de donner la possibilité aux différentes communautés de Sciences Po et à tout individu qui le voudrait de déposer ce qui était leur horizon d'attente pour cette nouvelle direction. Et, sans entrer dans le détail de ces résultats, un certain nombre de candidats en ont tenu compte, c'est-à-dire qu'ils y font référence, ce qui est très intéressant. C'est la première fois que cela se produit. La deuxième chose, c'est qu'il faut bien mesurer historiquement que le processus de vote, pour la première fois, est un processus beaucoup plus rigoureux qu'il ne l'a été en 2012 où il n'y avait pas de procédure codifiée. C'est toujours bon de mesurer le chemin parcouru. C'est vrai que, et je me mets à votre place, quand on ne participe pas directement aux conseils — au conseil de l'Institut et au conseil d'administration — on peut avoir l'impression d'être tenu à l'écart du processus de décision. Mais, c'est tout le jeu de la représentation à vos conseils auquel il faut continuer à croire, car c'est ainsi qu'est fondée la démocratie. Il est très important pour nous que vous ayez la possibilité d'avoir accès à nous. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté des réunions avec des représentants de chaque communauté. Et, sachez que nous sommes à votre disposition y compris pour faire d'autres réunions, si cela s'imposait. Il sera peut-être nécessaire de rappeler des éléments anciens, mais aussi des éléments nouveaux, car tous les jours, il se passe des choses, bien sûr. Tout cela dans la mesure du respect des statuts dans lesquels nous voulons rester pour des raisons évidentes, car depuis la crise, vous savez à quel point nous avons souffert de vouloir aller vers plus de démocratie, en respectant des statuts qui ne prennent pas forcément en compte les états de crise. C'est le fait même de la vie démocratique de penser l'ensemble des problèmes, mais pas suffisamment les crises exceptionnelles et l'exception qui confirment la règle. Nous sommes et nous resterons dans le cadre de la règle. Mais, sachez que tout ce que nous pouvons faire du point de l'information, nous le ferons. Enfin, sur ce que nous avons communiqué à la presse, cela faisait partie des questions : nous avons transmis à la presse qui, si elle veut l'entendre, le relayera, nous avons porté plainte, et nous avons entamé une procédure de recherche très approfondie de ce qui n'aurait pas dû se produire.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, Mesdames les Présidentes. S'il n'y a pas d'autre point, je propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **IV. VALIDATION DU SOCLE COMMUN DE FORMATION POUR LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

**Baptiste VIVIEN**

Bonjour. Vous connaissez peut-être toutes et tous le socle commun de formation qui est destiné aux responsables associatifs, dont M. THUBERT vous parlait tout à l'heure du module 1 qui est « Gérer son association à Sciences Po ». Il est complété par un module qui s'appelle « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles » qui a été mis en place dès juillet dernier. Un module de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais aussi les discriminations qui démarrera ce mois-ci très prochainement avec en partenariat avec la LICRA. Et, un module avec Addiction France également autour des préventions autour des risques dans les milieux festifs. Et, nous souhaitons ajouter à ces modules un nouveau module qui portera sur toutes les questions des réseaux sociaux, et sensibiliser nos responsables autour des obligations dans les sphères d'échanges. Il s'intitule « Se protéger et protéger les autres dans le monde numérique ». Il sera dispensé par Mme Marion LEHMANS qui est la déléguée à la protection des données au sein de l'institution.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

**Rebecca RUFFE**

Comme vous l'avez dit, le module sera géré par Marion LEHMANS. Il me semble qu'elle a déjà beaucoup de choses à gérer au niveau de son poste. Donc, est-ce qu'elle aura le temps de gérer ce module ?

**Sébastien THUBERT**

Je me permets de répondre. C'est l'application du plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes que le Conseil a voté en juillet dernier, et dans lequel il est également indiqué que la déléguée à la protection des données va avoir un adjoint ou une adjointe dès cet automne.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Pour information, cette personne arrive aujourd'hui.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. C'est donc adopté à l'unanimité.

*Le Conseil valide à l'unanimité le socle commun de formation pour les responsables associatifs.*

#### **V. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Passons au point sur la reconnaissance des associations étudiantes.

**Baptiste VIVIEN**

Comme régulièrement, lors de chaque Conseil, il y a un petit lot d'associations qui revient un peu dans le giron qui a été précédemment initiatives étudiantes ou a été reconnu encore précédemment avant la campagne de renouvellement des reconnaissances qui a démarré en janvier dernier. Nous avons cinq associations qui se sont portées candidates à la reconnaissance pour lesquelles tous les critères requis étaient atteints. Vous aviez dans le dossier les quatre associations concernées. Je tenais juste à faire un

petit clin d'œil à M. CHARPENTIER pour lui dire qu'une de ces associations avait pu bénéficier des souplesses accordées lors des dernières modifications du règlement.

**M. Raphaël CHARPENTIER**

C'est une bonne nouvelle !

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Le Conseil accorde à l'unanimité la reconnaissance aux associations mentionnées.*

**VI. VALIDATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2021/2022**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Passons donc au point qui fâche sur la validation des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2021/2022. M. VIVIEN, je vous donne la parole.

**Baptiste VIVIEN**

Se sont déroulés en effet les sélections et le vote autour de la procédure de sélection des initiatives étudiantes. Le vote a eu lieu du 29 septembre, donc mercredi dernier, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Les projets pouvaient être déposés du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 20 septembre. 117 projets originaux ont été soumis. La liste définitive des 115 a donc été soumise au vote entre le 29 et le 1<sup>er</sup>, comme je vous le disais. La plateforme de votes était toujours mise en place par Neovote. Rien à signaler de particulier, si ce n'est un petit incident que nous avons pu détecter grâce à une étudiante qui s'est manifestée. Elle n'avait pas reçu son lien de vote. Il semblerait qu'il y ait eu un souci dans le logiciel interne dans la remontée des inscrits, ce que nous avons pu tout de suite corriger puisque Neovote prévoit ce système sans avoir besoin de décèlement. Donc, les étudiants ont pu recevoir leur lien le jeudi après-midi et participer au vote. Au total, nous avons 5 107 étudiants et étudiantes qui ont pris part au scrutin, ce qui est un très bon chiffre au regard encore de l'automne dernier où nous étions à 4 837. Et, nous avons 98 initiatives qui ont atteint le seuil requis de soutien, qui sont donc sélectionnées. Vous avez les résultats. Je ne vais pas relire l'ensemble des résultats par campus, et le nombre en gris toutes celles qui sont sélectionnées. En italique, toutes celles qui n'ont pas reçu ou atteint le nombre de soutiens nécessaires pour être sélectionnées ce semestre.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Merci. Avant de passer aux questions et observations, j'aimerais moi-même intervenir au sujet d'une initiative étudiante qui a été soumise au vote, Génération Z. Je vais commencer par dire que le but de mon intervention n'est pas de contrarier en quoi que ce soit la démocratie étudiante. Je tiens aussi à informer ce Conseil que le vote différencié de cette initiative n'est visiblement pas possible selon le règlement de la vie étudiante, même s'il peut paraître parfois peu clair à ce sujet. J'estime tout de même que c'est mon devoir d'exprimer certaines réserves vis-à-vis de la validation de cette initiative qui a obtenu 200 voix à peu près, si je ne me trompe pas, lors des suffrages. Je pense que c'est mon devoir en tant qu'élue, en tant qu'élue qui doit défendre un certain nombre de valeurs, des valeurs qui sont républicaines. Des valeurs comme l'égalité, laïcité, le respect de l'autre, etc. Génération Z, ce qu'elle représente et surtout qui elle représente inquiète plusieurs étudiants ainsi que plusieurs élus étudiants. Elle inquiète puisqu'elle incarne une figure médiatique qui est extrêmement dangereuse, et qui a été condamnée à plusieurs reprises par la justice pour incitation à la haine raciale et incitation à la haine religieuse. Et, puisque la haine religieuse et la haine raciale ne sont pas des opinions constitutives d'un quelconque pluralisme, mais bien des crimes et délits qui sont punis par la loi, et puisqu'elles sont encore à priori contraires aux principes de notre École, et contraires aux principes mentionnés par l'article 3 du règlement de la vie étudiante qui, je cite *affirme qu'il est strictement prohibé tout propos*



*insultant, acte de dénigrement, de harcèlement à caractère personnel, de propos à caractère raciste, homophobe, antisémite, sexiste ou autre forme d'incitation à la haine ou de discrimination. Et, les initiatives étudiantes afin d'être reconnues comme initiatives doivent donc à priori respecter ces principes.* La question que je soulève ici n'est donc pas celle du scrutin que nous devons voter, mais la propre soumission au vote de cette initiative, et donc sa reconnaissance en tant qu'initiative. Quand on navigue sur le site internet de ce mouvement qui a été cité d'ailleurs dans la liste des projets, des propos comme *un prénom français, c'est un prénom chrétien. Celui qui veut arrêter le flux migratoire est en réalité le meilleur défenseur des femmes, de leur vie, de leur intégrité physique ou de leurs libertés. Qui se réfère encore aux femmes comme le deuxième sexe ?* J'en passe... Vous m'avez dit et vous direz sans doute encore qu'une association ne peut être déclassifiée que si elle a été condamnée par la justice. Ce n'est pas encore le cas de Génération Z même si une enquête est en cours contre l'antenne nationale. Mais, la personne que cette association incarne a été, pour le coup, condamnée par la justice plusieurs fois. C'est pour ces raisons-là que j'ai été personnellement un peu étonnée que Génération Z ait été soumise au vote. Force est de constater que le règlement malheureusement me paraît, dans son interprétation, un peu flou par rapport à ce genre de situations. Donc, j'aimerais dire aussi que je ne voulais pas du tout sanctionner ou que les autres initiatives étudiantes soient sanctionnées à cause de ce projet. J'aurais aimé qu'il y ait une révision du conseil juridique de Sciences Po au sujet de la validation de ce projet, mais cela implique un délai d'un mois pour toutes les initiatives, vu que ce n'est pas possible de les voter de façon différenciée. Donc, à ce titre personnel et parce qu'en plus j'ai soumis un projet aux initiatives étudiantes, je serai contrainte de m'abstenir pour ce vote. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Kévin COHEN**

Bonjour à toutes et à tous. Je soutiens évidemment les propos tenus par Mariana. Le soutien ouvert, comme en témoigne le site internet de Génération Z, à Éric ZEMMOUR entre en contradiction avec le règlement de la vie étudiante à Sciences Po. Rappelons qu'il a été condamné pour injure et provocation à la haine après des propos tenus sur l'Islam, l'immigration en septembre 2019, en 2011 aussi sur provocation à la haine raciale. *Les employeurs ont le droit de refuser les Noirs et les Arabes, mais pourquoi contrôler 17 fois ? Pourquoi ? Parce que la plupart des trafiquants sont Noirs et Arabes. C'est comme ça, c'est un fait.* En 2018, encore, provocation à la haine religieuse envers les Musulmans. Habilement, Génération Z arrive à entrer dans le cadre d'après l'administration, mais il suffit de creuser sur leur site internet, disponible dans la maquette de présenter, pour y retrouver des propos de même teneur. *Un prénom français, c'est un prénom chrétien. Cela vient d'une loi établie par Napoléon Bonaparte,* selon Éric ZEMMOUR, sur LCI, le 12 septembre 2020. En bref, il a été condamné pour incitation à la haine raciale, ce qui est le plus problématique. Les élus SPES et UNEF ne peuvent pas laisser une association stigmatiser une grande partie des étudiantes et étudiants. Ce soutien ouvert fait que cette initiative ne répond pas à l'article 3 que je cite une nouvelle fois au sein de ce Conseil. *Est strictement prohibé tout propos insultant, acte de dénigrement, de harcèlement, brimade à caractère personnel, tout acte ou propos à caractère raciste, homophobe, antisémite, sexiste ou autres formes d'incitation à la haine ou de discrimination.* Ces propos ne relèvent pas de l'opinion, mais du délit. Cette association soutient ouvertement un homme et ses idées. Au regard du règlement, cette initiative aurait dû être initialement bloquée par le filtre de l'administration. En accord avec l'article 20, nous demandons un vote séparé de cette initiative pour ne pas nuire aux autres associations. Pour rappel, cet article dispose *que les résultats de ces campagnes de soutien sont communiqués au sein du Conseil de la vie étudiante et de la formation qui arrête la liste des initiatives étudiantes retenues pour le semestre, pour l'année universitaire.* La tournure dudit article n'empêche pas, selon nous, la tenue d'un vote séparé. Si le vote séparé est refusé, nous voterons à regret contre la reconnaissance de l'ensemble des initiatives, car nous ne pouvons pas voter pour une telle association. Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons qu'elle ne doit pas être reconnue. Mais, si elle venait à l'être, nous demandons, conformément à l'article 18 que la qualité d'une initiative étudiante soit retirée en raison du manquement aux règles fixées par le règlement. Enfin, nous appelons de nos vœux une structuration d'un pôle dédié aux luttes contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme au sein de notre École. Merci.

### **Jean COTTE**

Je rejoins ce que vous avez dit. La question du vote de ces initiatives étudiantes fait débat, mais il faut se rappeler que l'on vote le scrutin, la forme. On valide un scrutin qui a eu lieu, qui à ma connaissance a eu lieu sans anomalie. Je parle sous le contrôle de M. VIVIEN. À ce titre, je ne pense pas que l'on puisse finalement aller contre une association que l'on a combattue pour certains d'entre nous sur un temps d'élection. Mais, aujourd'hui, le temps de l'élection est fini. L'élection a eu lieu et le scrutin s'est passé visiblement sans anomalie. Je pense que l'on peut, par contre, revenir sur le sujet de la validation des initiatives étudiantes. Si je ne me trompe pas, deux initiatives étudiantes ont été refusées avant le vote si j'ai bien compté dans vos chiffres, M. VIVIEN. Donc, pour ces deux initiatives qui ont été refusées, est-ce que l'on pourrait savoir les critères pour lesquels elles ont été refusées ? Est-ce que les critères finalement d'incitation à la haine n'auraient-ils pas pu être pris pour refuser une autre initiative étudiante qui n'a pour seul but que de soutenir un candidat putatif à la présidentielle qui a été condamné à de multiples reprises pour ce genre de délits ? Pour ma part, étant donné que l'on valide un scrutin qui a eu lieu et qu'on ne valide pas la décision finalement d'accepter telle ou telle initiative, le corpus d'initiatives étudiantes qui a été mis devant les étudiants et qui a été voté a été voté dans des règles conformes. Donc, je voterai pour.

### **Rebecca RUFFE**

Pour la SGEN-CFDT, nous soutenons entièrement les syndicats étudiants à ce propos. Nous nous sommes également posé la question pourquoi des initiatives ont été refusées et celle de Génération Z a pu être acceptée. Et, nous sommes également allés sur leur site. Nous avons noté qu'il dénonçait la discrimination positive, et notamment les propos de Richard DESCOINGS et toutes ses idées. On sait que ça fait 20 ans que l'École se bat pour l'égalité des chances, service dans lequel je travaille. Leurs idées vont complètement à l'encontre de l'École, donc du modèle de Sciences Po. On sort à peine d'une réforme des admissions qui ouvre encore plus à la diversité sociale. On essaye d'accueillir encore plus de boursiers. C'est difficile de comprendre la manière dont Génération Z peut être acceptée en tant qu'initiative étudiante.

### **Baptiste DUMINIL**

On est sans surprise extrêmement déçus, extrêmement choqués, extrêmement choqués de devoir avoir cette discussion actuellement. Solidaires Étudiantes rappelle son engagement très important dans la lutte contre le racisme. C'est un engagement que nous avons d'ailleurs payé de la vie de nos camarades dont les agresseurs ont été condamnés à de la prison ferme l'an dernier. Comme tout le monde, nous rappelons effectivement que Génération Z et le candidat qu'elle représente porte un projet raciste, négationniste, misogynne et compagne. De plus, nous rappelons les méthodes que sont celles de l'extrême-droite. Ce weekend, des membres des Jeunes avec Zemmour se sont rendus coupables d'une agression à Lille, à la sortie de leur congrès. Et, à Strasbourg, un des responsables de la campagne d'Éric ZEMMOUR, Thibault GOND-MANTEAUX, a été condamné à de la prison pour agression à caractère raciste et attentat sur des kebabs. Certes, la division de la campagne d'Éric ZEMMOUR en plusieurs petites associations — Les jeunes avec Zemmour, Zemmour 2022, Zemmour Président, Génération Z — permet d'isoler tous ces cas. Mais, ça nous semble honnêtement scandaleux. On n'aura pas d'hésitation à voter contre non plus l'ensemble des initiatives étudiantes, d'autant que d'autres initiatives dans le lot ont aussi attiré notre attention.

### **Sébastien THUBERT**

Merci. Effectivement, comme l'indique l'article 20, en fait, vous devez valider ou non le processus global, car dans l'esprit des rédacteurs de vos prédécesseurs en 2016, le soutien des initiatives étudiantes revenait aux étudiants et étudiantes des campus, et à eux seuls. Vous étiez là pour garantir que le processus est conforme en matière de règles de vote. Vous pouvez décider ce matin d'invalider ces résultats. Nous devons réorganiser un nouveau scrutin. Rien dans l'état de nos textes et règlements empêche Génération Z d'être candidat à cette sélection. Je vais vous relire la présentation qu'ils font de leur projet sur lequel nous nous fondons pour permettre à une initiative étudiante de postuler. *Alors que M. ZEMMOUR vient de publier son dernier livre et qu'il semble prêt à se lancer dans la campagne présidentielle, nous avons l'ambition d'organiser un cercle de réflexion autour de son projet politique.*

*Nous souhaitons dans le dialogue échanger sur tous les thèmes cruciaux : transition écologique ; éducation ; culture ; immigration ; santé ; et sécurité. Par ailleurs, alors que différentes associations politisées revendiquent une expression de tous, il nous apparaît fondamental que cette part de l'électorat puisse avoir voix au chapitre. Nous comptons sur votre soutien de militants pourfendeurs de la pluralité politique. Voilà ce qui fait la présentation de cette initiative étudiante. Présentation de cette initiative étudiante avec trois noms de personnes qui sont responsables de cette initiative étudiante au sein de Sciences Po. Comme vous le rappelez, nous avons l'article 18 qu'il est possible d'activer dès lors que nous estimons qu'une initiative étudiante ou qu'une association reconnue ou permanente vient en infraction du règlement de la vie étudiante. C'est une procédure contradictoire parce que nous sommes dans un champ démocratique. Donc, il n'appartient à personne de valider ou d'invalider une initiative ou un projet à priori. Il faut laisser et garantir à ces projets la possibilité d'apporter leurs observations. Ensuite, il y a bien sûr la responsabilité individuelle des responsables d'une initiative ou d'une association qui peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire tel que prévu par les textes du Code de l'éducation. Voilà ce qui est du cadre général de garantie en cas d'infraction au règlement.*

Pour revenir à la remarque de M. COHEN, sur l'article 3. À qui s'applique l'article 3 ? Il s'applique aux étudiants de Sciences Po. M. ZEMMOUR n'est plus étudiant de Sciences Po depuis 1979, me semble-t-il. Donc, on ne peut pas prendre cet argument. Nous avons, parmi les initiatives étudiantes, et même parmi les associations, des antennes d'associations dont des responsables ont commis une infraction pénale. En tout cas, de ce qui est communiqué, pour l'instant, à ma connaissance, il n'y a pas de plainte ou de procédure à l'encontre de Génération Z. Je ne crois pas avoir entendu de procédure particulière du CSA vis-à-vis des dernières prises de parole d'Éric ZEMMOUR à la télévision. Mais, je ne voudrais pas entrer dans ce champ-là parce que la Direction de la Vie de campus n'a pas à aller dans ce registre de l'opinion. C'est juste pour vous indiquer après le chemin que risque d'être pris par le Conseil de la vie étudiante et de la formation, si l'on commençait à entrer dans ce détail, et le message que vous envoyez à la communauté étudiante, c'est-à-dire de défaire ce qu'ils ont choisi de faire. Donc, nous allons, si vous invalidez, remettre en place un scrutin. Les 98 initiatives étudiantes sélectionnées ne pourront pas œuvrer avant le prochain Conseil de la vie étudiante et de la formation qui est le 8 novembre. Par contre, Génération Z candidatera sûrement à nouveau. Donc, nous serons le 8 novembre exactement dans la même situation.

### **Jean COTTE**

Je vais rebondir très rapidement. J'entends ce que vous dites. Comme j'ai dit, étant donné que l'on valide un scrutin global et un processus, je voterai pour à titre personnel. Simplement, je voulais du coup vous demander — parce que vous avez dit que l'évaluation se faisait a posteriori — si je ne m'abuse, comme je vous l'ai dit, il y a eu deux associations qui ont été invalidées à priori. L'autre question, c'est simplement pour finalement le conseil juridique de Sciences Po. Il y a bien eu une plainte contre Génération Z déposée par une association proche de victimes du 13 novembre. Cette association au niveau national qui cherche à s'implanter à Sciences Po avait utilisé leurs photos sans leur consentement pour appuyer les thèses de M. ZEMMOUR. Personnellement, quand je lis la présentation du projet, *un cercle de réflexion autour du projet politique de M. ZEMMOUR*, sachant que l'on connaît le projet politique de M. ZEMMOUR. On peut se poser la question, mais ce n'est pas le sujet maintenant. Je voulais demander simplement pour les deux autres initiatives étudiantes les raisons de leur invalidation. Merci beaucoup.

### **Sébastien THUBERT**

Deux initiatives étudiantes étaient en infraction de l'article 2 qui s'oppose au fait de bizutage au sein de Sciences Po. C'était sur initiative sur le campus de Nancy pour risque de consommation excessive d'alcool. Vous savez que nous soutenons les projets qui sont liés à l'œnologie mais malheureusement la présence de professionnels encadrant cette activité n'était pas prévue. Et, ils n'ont pas souhaité aller dans ce sens-là. Ils étaient dans le cadre d'une infraction pour bizutage. Il en était exactement de même pour l'initiative Sciences Pécho sur le campus parisien qui dans sa présentation était clairement explicite.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. C'est un débat effectivement important. Je suis assez peu soupçonné d'accointance quelconque avec ce monsieur, et je n'ai aucune sympathie au contraire. Et, je me joins bien volontiers au souhait militant de celles et ceux qui veulent combattre de toutes leurs forces quelqu'un qui a fait de la haine une idéologie. Néanmoins, ce n'est pas le débat et le vote auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. La situation qui, je crois, doit préoccuper tous les militants qui sont autour de cette table, c'est plutôt qu'il y ait un certain nombre de personnes au sein de Sciences Po qui adhèrent à ces idées, suffisamment pour que l'initiative soit reconnue et comment faire pour combattre pour vos idées, dénoncer et mettre en échec les leurs. Et, c'est peut-être là que le combat aussi est à mener : le combat des idées au sein de Sciences Po. Peut-être aussi, le combat, s'il y a des événements qui sont organisés, en allant mettre ces militants face à leurs contradictions, et leur montrant à ce moment-là qu'ils auront des opposants face à eux, des opposants déterminés et vigilants, qu'ils n'auront pas le fin mot au sein de Sciences Po. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le vote qui nous est proposé. Ce n'est pas le débat qui se pose. La question qu'on a face à nous, c'est de valider toutes les initiatives étudiantes reconnues par les étudiantes et les étudiants à l'issue d'une procédure que nous connaissons et qui n'est pas contestée. On peut regretter que certains choix aient été faits. Mais le fait est que la procédure a eu lieu et qu'elle a eu lieu en bonne et due forme. Et, à ce titre, je ne me sens pas et je ne pense pas que l'on puisse collectivement se sentir de pénaliser toutes les initiatives étudiantes, d'empêcher l'initiative sur la salle de sieste qui a récolté un nombre massif de suffrages, d'empêcher les militants de EELV de militer parce que Zemmour a déposé son initiative, d'empêcher la vie étudiante dans les campus de Nancy ou de Poitiers parce que dans le campus de Paris 200 personnes ont décidé qu'il fallait donner – dont une partie probablement uniquement pour que l'on ait ce débat aujourd'hui et maintenant – une voix à cette reconnaissance. Si on vote contre, on laisse Génération Z prendre en otage toute notre vie étudiante. Je ne me sens pas de leur donner cette victoire. Parce que nous le savons toutes et tous ici, si nous votons contre la procédure, si on décide de tout recommencer, sur tous les campus et pour toutes les initiatives, les seuls qui vont en profiter, c'est Génération Z. Vous le savez très bien. Dès demain, on va avoir des articles : Sciences Po bafoue ceci, Sciences Po empêche cela et les initiateurs de cette démarche seront les premiers à se répandre sourire aux lèvres... Ils n'attendent même probablement que ça. Une nouvelle fois, on va encore être au cœur de polémiques inutiles, on va donner du grain à moudre à cette personne qui va en parler dans ses meetings, et expliquer qu'il est à nouveau la victime d'un système dont nous serions les membres. L'initiative, comme des dizaines d'autres a eu sa reconnaissance dans les règles. C'est la seule chose que nous devons regarder. Et pour le reste, c'est un combat qui doit être militant. C'est celui-là qui doit être mené. Ne leur donnons pas cette victoire symbolique. Ils n'attendent que ça...

### **Céline BUON**

Je voudrais intervenir au nom de la CFTC et aussi aller dans le sens de M. CHARPENTIER. Malheureusement, on a peu ou pas de recours pour faire barrage à la haine sous toutes ses formes sans pénaliser les autres initiatives étudiantes. Donc, je voudrais dire que je vais voter pour, pour ne pas pénaliser les autres initiatives étudiantes. Néanmoins, ce qui me fait mal au cœur, c'est le fait ensuite que cette initiative puisse se pavaner, et se targuer du fait que le CVEF a voté pour sa proposition. Je ne partage pas cette propagande haineuse.

### **Baptiste DUMINIL**

On tient déjà à souligner que c'est une inversion de valeurs assez particulière. Après, c'est nous qui prenons en otage la vie étudiante. C'est clairement le projet perturbateur de cette association... Pour ce qui est du reste, évidemment que nous ferons obstacle sur le terrain de manière militante contre de l'extrême-droite. Comme je vous l'ai dit, c'est l'un de nos engagements principaux dans lequel nous mettons beaucoup de moyens et dont nous payons le prix. Pour ce qui est du reste, nous continuons d'affirmer que nous devons utiliser tous les outils à notre moyen pour empêcher l'extrême-droite de se mobiliser sur nos lieux d'études pour garantir la sûreté de nos étudiants et de nos camarades. Je pense que c'est quelque chose auquel vous pourriez être sensible vous qui défendez la réputation de l'École, avec ce que vous préférez entre avoir effectivement le temple du wokisme ou Sciences Po fermée à l'extrême-droite sur les lieux d'étude. Je pense que c'est un choix qui n'est pas évident que ça pour vous

aussi, je pense. En tout cas, il est inimaginable que nous permettions à des militants d'extrême-droite de se rassembler et de s'organiser sur nos lieux d'études, ce qui justifie notre vote qui me semble être un usage légitime d'un outil dans la mesure où déjà l'extrême-droite est hégémonique dans les médias ou dans la vie politique. Donc, toute audience à des voies divergentes me semble bonne à prendre. Merci.

**Kévin COHEN**

Juste pour revenir et une brève relecture de l'article 20, M. THUBERT. *La Direction en charge de la Vie étudiante en lien avec la direction de chaque campus veille à la conformité des projets candidats d'initiatives étudiantes au présent règlement et à ses principes.* Donc, l'argument que vous avez apporté au tout début par rapport à l'article 3 ne tient pas pour nous. De plus, je me pose vraiment la question par rapport à l'argument du temple du wokisme. Quand est-on passé d'une défense décente de la République, aux valeurs républicaines, laïques que l'on partage toutes et tous ici, je pense, à une défense le fait que l'on ne veut pas de l'extrême-droite auprès de nous ? C'est d'être un woke ou un islamogauchiste pour reprendre les propos du gouvernement.

**Raphaël CHARPENTIER**

Une question : quels sont aujourd'hui les moyens que peut mettre en place la Direction et de la Vie étudiante et Sciences Po en général, en cas d'événement de cette association, pour empêcher que tout propos pénalement répréhensible soit tenu et prendre les mesures nécessaires si c'était le cas ?

**Sébastien THUBERT**

Si des propos sont tenus, nous appliquons... Le chef d'établissement a des pouvoirs de police administrative pour prévenir les troubles à l'ordre public, etc., sur lesquels nous pouvons prendre un certain nombre de décisions quasi immédiates. Et, le règlement nous permet de suspendre des initiatives étudiantes en attendant que le Conseil se prononce justement pour préserver cet ordre public et l'atteinte au règlement. Voilà ce qui peut être pris, les mesures qui peuvent être prises. Pour vous répondre, en l'état des textes, cette initiative étudiante n'est pas en infraction de l'article 3, cher M. COHEN. Du coup, on ne peut pas aller sur ce registre. Et, c'est pour ça que cette initiative a fait partie de la liste proposée aux étudiants. Je ne peux pas anticiper des propos qui seraient tenus dans des événements. Et, je vous invite à la réflexion sur les limites d'action par prévention d'interdiction d'initiatives notamment à caractère politique.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

S'il n'y a pas d'autres interventions ou d'autres questions, je pense que l'on peut passer au vote. Pour ma part je m'abstiens car j'ai présenté un projet. Des votes contre ? Abstention ? Et, vote pour ?

**Ismahane GASMI**

Nous avons encore une égalité : 6 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Dans la mesure où je me suis abstenue je ne peux pas utiliser ma voix prépondérante. Je cède la présidence à Raphaël CHARPENTIER.

**Raphaël CHARPENTIER**

Vous connaissez le sens de mon vote.

*Le Conseil de la Vie étudiante et de la formation valide les initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2021/2022.*

**Sarah BONVALET-YOUNES**

Est-ce que l'on peut avoir une explication sur les validations ? Juste la manière dont cela est conclu.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Quand il y a égalité et là il y a eu six votes pour et six votes contre et une abstention, et que moi-même en tant que présidente, vu que j'ai un conflit d'intérêts avec le point en question puisque j'ai moi-même

présenté un projet d'initiative étudiante, j'ai dû passer la présidence à Raphaël CHARPENTIER qui a dû trancher car le président a voix prépondérante. Et, il a donc tranché en faveur de la validation de la liste des initiatives.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

J'aimerais prendre la parole à la suite de ces échanges. Je vous remercie de cette intelligence collective qui nous a permis d'avancer sur ce sujet. Bien sûr, je peux comprendre tout à fait l'émotion que suscite cette initiative étudiante en tant que citoyenne. Mais, je vous confirme que Sciences Po sera très attentive, comme l'a dit M. THUBERT, à toute infraction au règlement de la vie étudiante et aux valeurs de l'institution.

*Le Conseil valide la liste des initiatives étudiantes.*

## **VII. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2021/2022 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES**

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On va passer au dernier point de l'ordre du jour sur la validation des conventions annuelles 2021/2022 des associations permanentes.

### **Sébastien THUBERT**

Il était prévu que les responsables de Sciences Po Environnement et Sciences POLÉMIQUES viennent parce que ce sont des associations qui agissent sur l'ensemble des campus, et qu'ils puissent à l'occasion de leur convention annuelle venir présenter un peu le bilan de leur année passée, et de ce qu'ils allaient projeter. Donc, nous vous proposons de reporter au prochain Conseil leur point de présentation. Nous nous concentrons aujourd'hui plutôt la validation des conventions annuelles. Et, nous aurons le loisir de les faire revenir pour avoir un peu plus de temps pour discuter de leurs projets. En tout cas, c'était l'esprit de votre demande de pouvoir voir de façon régulière des responsables associatifs parce que c'est avant tout votre première mission au sein de l'institution.

### **Baptiste VIVIEN**

Vous avez eu le document. Donc, je ne sais pas s'il est très nécessaire que je représente chaque somme pour chaque association. Dans les associations parisiennes, on a Sciences Po Environnement pour laquelle une dotation de 10 000 € est proposée. Pour Sciences POLÉMIQUES, une dotation de 8 000 €. Sciences Po Environnement et Sciences POLÉMIQUES sont des associations nationales qui ont des antennes sur l'ensemble des campus. Donc, cette dotation est pour l'ensemble de l'association sur le plan national. Nous avons l'association sportive pour laquelle cette année nous avons fait le choix de faire une dotation en deux temps : une dotation fixe de 83 000 € qui est fléchée en accord avec l'association et les responsables de l'association. 30 000 € iront au fonctionnement et notamment à leur assurance qui est une part importante de leurs coûts. 8 000 € pour l'intégration. 45 000 € qu'ils devront entièrement dédier à la compétition, et donc à la visibilité créée pour Sciences Po. Et, une subvention à l'équilibre jusqu'à 30 000 €. Ce principe de subvention à l'équilibre, c'est aussi lié à ce qu'il s'est passé précédemment, c'est-à-dire qu'en cas de nouvelles difficultés sanitaires et d'annulations de cours, c'est évidemment un remboursement intégral pour les étudiants inscrits sur les activités. Or, l'association sportive devra malgré tout, comme on a pu le connaître dans le passé, payer les infrastructures qui sont extérieures à Sciences Po, et sur lesquelles il y a des engagements. Donc, dans ce cas, s'il y avait des difficultés de trésorerie liées à ce genre d'événements, nous viendrions en soutien à hauteur de 30 000 € comme nous l'avions estimé. Ensuite, le bureau des Arts. Donc, une dotation du bureau des Arts de Sciences Po Paris de 20 000 € pour l'année. Et, l'association des juristes de Sciences Po, une dotation de 2 000 €. Je le précise. Pour les associations d'écoles, les dotations ont été discutées et proposées par les directions de chaque école. Et, sur les campus, on avait pour cette fois-ci le bureau des Arts et Sports du campus de Dijon, une dotation de 6 000 €. Le bureau des Sports de Nancy : une dotation de 1 000 €. Le bureau des Arts du campus de Nancy qui n'a pas de dotation. Je tiens à préciser que c'est parce qu'ils

ont notamment un reliquat assez important de l'année dernière n'ayant pas pu réaliser leurs objectifs. Le bureau des élèves du campus de Nancy : une dotation de 20 000 €. L'association sportive du campus de Reims : une dotation de 5 000 €. Le bureau des Arts du campus de Reims : une dotation de 5 000 €. Et, enfin le RIMUN sur le campus de Reims : une dotation de 3 500 € pour l'année à venir. Je suis à votre disposition si vous avez des questions, bien entendu.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? D'accord. On peut procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

*Le Conseil valide les conventions annuelles des associations permanentes mentionnées.*

## **VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Jean COTTE**

C'était simplement sur la question des certificats d'égalité homme/femme qui sont proposés aux étudiants en Master. On a vu qu'il y avait plus de candidatures que de places. Est-ce qu'il serait possible d'envisager une augmentation du nombre de places, sachant que c'est un certificat qui nous paraît essentiel, et qui rentre dans le cadre de ce que nous avons voté notamment dans le plan VSS au mois de juillet ? Merci beaucoup.

**Sarah BONVALET-YOUNES**

La première question, c'est sur le service civique, le stage civique, celui qui est effectué en 2A et également en 1A. En fait, on sait que l'on ne peut pas choisir de faire un parcours civique dans une organisation politique ou syndicale, ce que l'on peut trouver contradictoire parce que, par exemple, à l'UNEF on organise très souvent... Déjà, on fait de l'accompagnement aux étudiants, par exemple, quand on les aide quand ils ont besoin d'une bourse, de contacter le CROUS. On fait vraiment un accompagnement. Bien sûr, ça a une portée politique, mais ce n'est pas du tout direct. On fait un accompagnement très pratique. En plus, ce moment, on fait beaucoup de distributions alimentaires. C'est dommage de se dire finalement qu'un étudiant dans deux associations différentes, dans une association comme Co'p1 pourrait faire des distributions alimentaires, mais ne pourrait pas les faire avec un syndicat ou une organisation politique. On se demandait s'il serait possible de modifier un peu ça tout en faisant en sorte que les étudiants continuent à travailler au contact des personnes précaires, et puissent effectuer des missions de citoyenneté. Évidemment, je comprends que l'on refuse d'aller faire... Bref, il faut toujours que ça ait une portée citoyenne, mais pour autant permettre aux étudiants de s'engager dans des organisations plus diverses.

**Pauline LEBARON**

Je peux peut-être poser une deuxième question. Pour conclure sur la première question, c'est vrai pour nous on fait aussi cette distinction entre l'engagement syndical et l'engagement politique. À minima, ça nous paraît important que l'engagement syndical soit reconnu pour le stage civique en tant qu'engagement tout à fait citoyen et civique. Ensuite, la seconde question que l'on voulait poser, c'était sur le fait que l'on trouve très dommage de ne pas avoir de concertation du CVEF sur les questions de calendriers des études, des cours et des examens et d'organisation des horaires et des emplois du temps. Dans toutes les universités en France, les conseils votent les calendriers. Ce n'est pas le cas à Sciences Po. Or, on se retrouve ce semestre avec un calendrier où les vacances tombent extrêmement tard pour les étudiants. Ça fait un semestre extrêmement lourd. Tout ce début de semestre est très fatigant. On ne comprend pas d'ailleurs les raisons pour lesquelles — on aimerait avoir votre réponse là-dessus — cette semaine de vacances tombe la deuxième semaine des vacances scolaires et non pas la première. Cela aurait permis au moins d'équilibrer un peu mieux le semestre. Là, on a près de huit semaines avant les vacances et quatre ou cinq après les vacances. Donc, un énorme déséquilibre. Par ailleurs, au niveau des examens, de même l'on a différentes promotions qui sont confrontées à des chevauchements d'examen. Des étudiants en affaires publiques se retrouvent avec trois galops différents samedi prochain, par exemple. Là-dessus, on aimerait aussi pouvoir avoir une consultation au niveau du calendrier des

examens du CVEF. Et, pour terminer sur ces enjeux, au niveau des horaires de cours à Sciences Po, on aimerait qu'il y ait une réflexion pour changer, modifier, refonder au niveau du campus de Paris les horaires. C'est très lourd et l'on imagine que ce serait beaucoup de temps d'organisation. Mais, en même temps, ça pose des problèmes vraiment fondamentaux. Les horaires de cours tombent sur des temps de pause repas, ce qui empêche les étudiants de pouvoir notamment aller au restaurant universitaire où l'on peut quand même avoir pour peu cher une nourriture de qualité. Là, il suffit d'avoir un enchaînement de cours de 10 heures à 14 heures. En fait, le restaurant universitaire est fermé. Et, on n'a pas de possibilité d'y accéder. Cela arrive quand même très souvent sans que les étudiants le veuillent spécialement puisque je vais avoir un cours obligatoire sur le temps du midi. Ils vont avoir aussi un cours qui les intéresse particulièrement juste à l'horaire d'avant, alors qu'ils aimeraient bien avoir cette pause-là. Et, ensuite, pour les horaires du soir, c'est quand même un horaire qui n'est vraiment pas idéal de 19 heures à 21 heures. Ils se sentent un peu fatigués et ça tombe aussi à nouveau au moment du repas. On aimerait qu'une réflexion soit entamée et un peu approfondie sur le sujet, sachant que d'autres campus ont des horaires très différents. On sait qu'il n'y a pas le même enjeu au niveau des salles, etc. Mais, à minima, avoir une réflexion sur le sujet. On voulait pouvoir avoir au moins une consultation du CVEF. Merci beaucoup.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Je vais peut-être répondre aux questions concernant les certificats à M. COTTE. Effectivement, il y a un certificat qui est en fait un cours qui est organisé au sein de l'EAP, et qui est un cours donné par une personne qui a décidé d'avoir 30 étudiants parce que c'est le modèle pédagogique qu'elle a choisi. Cela peut être un sujet de développement à travailler avec l'EAP, mais pour l'instant c'est un cours. En revanche, il existe comme vous le savez une certification avancée en études de genres qui est un parcours beaucoup plus souple, et qui commence dès le Collège Universitaire. Il intègre différents éléments pédagogiques, pas simplement des cours. Des cours qui sont identifiés dans toutes les entités pédagogiques de Sciences Po, mais également des stages qui auraient un lien avec le sujet. Donc, ce sont deux choses différentes. D'un côté, un cours dont forcément limité. De l'autre côté, un parcours. Mais, j'ai déjà fait remonter à l'EAP la volonté des étudiants d'avoir un autre certificat. Il n'est pas sûr que la personne qui donne le cours est prête à en faire un deuxième. En tout cas, le sujet est remonté. Concernant — je laisserai la parole à M. THUBERT pour le parcours civique et la politique, mais aussi le syndicalisme — le calendrier, c'est effectivement un vrai sujet. Je suis ravie, Pauline, que ces sujets vous intéressent. Ils me passionnent depuis des années. On a fait évoluer le calendrier de Sciences Po dans les années 2010. À l'époque, on commençait bien plus tard. Il n'y avait pas de vacances pendant ce premier semestre. On a essayé de rééquilibrer un peu les choses pour des raisons structurelles évidentes, notamment la composition de notre corps étudiant pour permettre aux étudiants de quitter Sciences Po à la fin de l'année civile, de ne pas revenir passer leurs examens en janvier. De plus, cela a permis dans le même temps à tous les étudiants de passer les examens en amont des congés de fin d'année puisque l'on considère que c'est un moment important pour que les étudiants profitent de ces congés. Vous posiez plusieurs questions. On ne va pas pouvoir les aborder toutes ici. Je vous le dis. Je suis passionnée par le sujet. Donc, peut-être que l'on pourrait faire un groupe de travail, M. THUBERT. Je ne sais pas... Vous avez raison, ça rythme complètement la vie des étudiants et de l'établissement tout entier. On est très en réflexion en ce moment précisément sur la pause méridienne, mais également sur la banalisation d'une demi-journée. Après, je vais arrêter. Je vais vous donner quelques chiffres quand même pour que vous ayez en tête ce que ça veut dire. On est habituellement sur à peu près 8 000 étudiants en scolarité à Paris. Il y a 3 000 cours par semestre. Nous avons des créneaux horaires qui sont limités. Nous en avons six par jour. Et, des créneaux qui ne sont pas du tout choisis par les enseignants ou les étudiants. On a la solution, ce serait d'avoir des cours le samedi sur tous les sites. Cela permettrait d'espacer effectivement. Ma priorité, c'est la pause méridienne et la possibilité d'avoir une demi-journée précisément celle qui correspond aux activités sportives pour permettre aux étudiants qui le souhaitent d'aller en cours de sport, de participer aux compétitions sans avoir de tension sur la scolarité. Voilà le sujet. Après, sur le formalisme, je ne pense pas, mais c'est une question que l'on va vérifier, que Sciences Po est soumis à ce formalisme. Pour l'avoir vécu dans d'autres établissements publics, je peux vous dire que c'est un véritable marathon de travailler sur les sujets de calendrier, d'accord, de désaccord. Pourquoi est-ce que l'on a positionné la semaine de vacances, et que l'on pose traditionnellement



toujours la semaine de congés des étudiants de Sciences Po la deuxième semaine des vacances scolaires pour des raisons évidentes de présence des enseignants ? Vous avez des enseignants qui sont Parisiens, qui ont des familles et qui prennent en général parmi ces vacances probablement souvent les deux. Donc, si l'on ajoute une semaine hors périodes scolaires académiques, cela veut dire clairement qu'il y aura trois semaines de rattrapage. Comme vous le savez, notre calendrier est très restreint sur le premier semestre pour des raisons que j'ai déjà partagées avec vous. Et, c'est compliqué de le concevoir différemment. L'an dernier, nous avons décalé la rentrée de deux semaines. Vous vous en souvenez encore. Il n'y a pas eu de semaine de révision. Ce sont des sujets qui intéressent beaucoup la Direction de la scolarité et de la réussite, vous vous en doutez bien. On pourra échanger volontiers — je ne sais pas le cadre — sur ces problématiques-là. Mais, sur le formalisme, je ne suis pas sûre que cela soit forcément la solution. En revanche, que l'on réfléchisse collectivement, avec grand plaisir.

### **Sébastien THUBERT**

Pour ce qui concerne le parcours civique, cela a fait partie des réflexions dans la création du parcours civique d'intégrer ou pas les actions syndicales. Nous savons dans les universités et dans les établissements que c'est un engagement qui est extrêmement important, et souvent au service de l'autre. Mais, c'est aussi un engagement partisan. Du coup, c'était légitime de se détacher de cet engagement partisan parce que l'idée était d'aller vers une mission vraiment avec la recherche de bénéficiaires, et de sortir le plus possible de l'établissement. S'est posée exactement la même question des actions dans les aumôneries étudiantes, etc. Cela a fait partie de cette réflexion-là. Donc, il a été décidé au moment de la création du parcours civique justement de bien distinguer ces engagements. Et, parallèlement, je vous rappelle qu'il y a la reconnaissance de l'engagement étudiant qui permet justement de valoriser ces temps importants dans l'action syndicale ou autres. Vous avez le droit à la valorisation sous forme de crédits quand vous êtes au Collège Universitaire, ou quand vous êtes en Master à des crédits ou demander des dispenses partielles de stage ou d'appuyer votre Grand Oral si c'est concordant avec votre programme sur cette expérience. Vous avez le droit aussi à des aménagements spécifiques à ce titre-là. Et, sachez, chers membres du Conseil étudiant, dès lors que vous avez assisté à deux tiers de séances que vous pouvez valoriser votre mandat sur votre supplément de diplôme car cet engagement au service de la communauté est vraiment le support d'élaboration et de participation à la démocratie de notre établissement. En tout cas, c'est l'idée qui a été au cœur du parcours civique de bien distinguer les deux.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

Sur la question de savoir si l'organisation syndicale est plus partisane que l'organisation associative, j'ai l'impression que c'est impossible de distinguer, de penser qu'un engagement citoyen peut totalement de défaire d'une opinion politique à côté de ça. Forcément, à partir du moment où une organisation se penche sur des problèmes de société, à côté elle les appuie sur des convictions politiques. Et, je pense que le syndicalisme est une forme d'organisation qui a réussi à résoudre ça justement avec la charte d'Amiens qui empêche l'affiliation des syndicats à un parti politique. Est-ce qu'au cas par cas on ne pourrait pas se rendre compte qu'une organisation syndicale est finalement moins partisane que telle ou telle association qui éclaire moins un parti politique ? Il y a aussi beaucoup d'associations qui travaillent main dans la main avec des partis, voire même qui sont des associations-écrans pour certains partis.

### **Pauline LEBARON**

Si je peux aussi ajouter quelque chose, est-ce que l'on pourrait également réfléchir à des formes de dispenses de parcours civique pour des étudiants qui ont de hautes responsabilités dans des organisations syndicales ou représentatives ? En pratique, j'en ai le souvenir de ma deuxième année personnellement. C'était impossible. C'était très complexe à gérer le fait d'avoir un engagement syndical qui prenait déjà 30 heures par semaine en plus des cours ? J'exagère peut-être un peu, mais c'est vraiment un engagement qui était très important. Et, d'avoir en plus une nécessité d'engagement, comme si l'on n'était pas déjà assez engagé, qui alourdissait considérablement l'emploi du temps dans la semaine.

### **Sébastien THUBERT**

Juste pour conclure parce qu'il est très tard, en fait, lorsque vous faites partie d'une organisation ou d'une fonction exécutive dans une association importante par le nombre de ses adhérents, par son budget

ou le nombre de salariés, vous avez la possibilité de porter une demande d'aménagement de scolarité un mois avant les inscriptions pédagogiques. Après, il faut bien distinguer ce qui est votre engagement premier à Sciences Po et vous inscrire dans la formation que vous suivez, nonobstant les engagements importants que vous vivez par ailleurs. Les choses sans cesse se répondent et rebondissent. Malgré tout, le premier engagement est celui de l'engagement dans les études. En tout cas, vous avez la possibilité de faire des demandes d'aménagements.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci à toutes et tous qui ont tenu jusqu'au bout. D'autres ont dû partir parce qu'ils ont d'autres engagements. On se revoit dans un mois.

*Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 h 45.*